

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de communauté

Séance du Jeudi 29 juin 2023

Publié le : 12/07/2023

Membres du Conseil en exercice : 123

Le Conseil de communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h30 et levée à 22h56.

Etaient présents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question 8), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à partir de la question 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI (à partir de la question 33), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question 10), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question 9 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question 9 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Samuel VUILLEMIN **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Devecey** : M. Gérard MONNIEN **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **Francois** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir de la question 10) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pouilly-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Dominique LHOMME **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Pascal DERIOT **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Eloi JARAMAGO **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux** : M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question 7 incluse) ; Mme Frédérique BAEHR à M. Sébastien COUDRY ; Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM ; M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU ; Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN ; Mme Claudine CAULET à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 1 incluse) ; Mme Aline CHASSAGNE à M. Olivier GRIMAITRE ; M. Philippe CRÉMER à M. Kévin BERTAGNOLI ; M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET ; M. Benoit CYPRIANI à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question 32 incluse) ; Mme Sadia GHARET à M. André TERZO ; M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE ; M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question 9 incluse) ; Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT ; Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question 13) ; Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET ; M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET (à compter de la question 10) ; Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF ; M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question 10) ; Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN ; M. Eloy JARAMAGO à M. Denis JACQUIN ; M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON ; Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET ; M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS ; M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN ; M. Patrick CORNE à Mme Valérie MAILLARD ; M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE ; M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question 9 incluse) ; M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA ; M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY ; M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU ; M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR ; M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ ; M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE ; M. Damien LEGAIN à M. Dominique LHOMME

Délibération n°2023/2023.06514
Rapport n° 8 - Compte administratif 2022

Compte administratif 2022

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission 1	07/06/2023	Favorable
Bureau	15/06/2023	Favorable
Conseil de Communauté	29/06/2023	Favorable

Résumé :

L'adoption du Compte administratif, après celle du Compte de gestion du comptable, doit intervenir au plus tard le 30 juin. Elle s'accompagne, lors du présent Conseil, de la reprise et de l'affectation des résultats de 2022, en décision modificative sur le budget principal (les budgets annexes ayant été repris par anticipation au Budget primitif 2023). Le Compte administratif constitue un récapitulatif complet des réalisations en dépenses et recettes, rapportées aux prévisions budgétaires de l'exercice.

Son examen donne ainsi l'occasion de revenir sur les actions menées au cours de l'année, notamment au travers des principales réalisations de la collectivité, et de porter un regard sur l'évolution de la situation budgétaire et financière de GBM comparée au cadrage pluriannuel de la prospective.

En 2022, le budget réel global consolidé du Grand Besançon s'est traduit par une réalisation de **289,4 M€ en dépenses** et de **333,5 M€ en recettes**, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes.

L'adoption du Compte administratif, après celle du Compte de gestion du comptable, doit intervenir au plus tard le 30 juin. Elle s'accompagne, lors du présent Conseil, de la reprise et de l'affectation des résultats de 2022, en décision modificative sur le budget principal (les budgets annexes ayant été repris par anticipation au Budget primitif 2023).

Le Compte administratif constitue un récapitulatif complet des réalisations en dépenses et recettes, rapportées aux prévisions budgétaires de l'exercice.

Son examen donne ainsi l'occasion de revenir sur les actions menées au cours de l'année, notamment au travers des principales réalisations de la collectivité, et de porter un regard sur l'évolution de la situation budgétaire et financière de GBM comparée au cadrage pluriannuel de la prospective.

Le budget 2022 a été construit avec une volonté forte de contribuer au développement d'une attractivité active et affirmée, et à la prise en compte des enjeux actuels de transition. Il matérialisait ainsi une étape importante de mise en œuvre de notre projet de territoire.

Il donnait ainsi le sens de la détermination de GBM à avancer pour ce projet.

Le budget, annuel et pluriannuel, via le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement de GBM, constitue ainsi la déclinaison opérationnelle, chiffrée et priorisée du projet de territoire.

Sans faire fi des incertitudes, qui commençaient à émerger fortement dès le vote du budget, que ce soit en lien avec le contexte international, la crise énergétique mais aussi avec la situation dégradée des finances publiques, autant d'inquiétudes qui se sont effectivement matérialisées l'année dernière et perdurent encore très largement cette année, le budget marquait pour autant la volonté de ne pas en faire des freins à l'action.

Les résultats sont clairement au rendez-vous.

L'année 2022 marque ainsi une forte montée en puissance du niveau d'investissement, avec près de 71 M€ de dépenses réalisées tous budgets confondus. Sur le seul budget principal, les dépenses d'équipement se sont élevées à 48 M€ (contre 39,7 M€ en 2021), ce qui représente le niveau le plus haut atteint par GBM pour la deuxième année consécutive, et un taux de consommation de 69%, proche de l'objectif de 70% que nous nous sommes fixés, d'autant qu'il s'accompagne d'engagements pris et reportés à hauteur de plus de 14,2 M€ en dépenses.

Cela marque l'opérationnalité de nos choix, notamment en matière d'enseignement supérieur, d'aménagement, de développement économique et touristique, de mobilités ou d'énergie, notamment dans le cadre du plan de sobriété mis en place pour faire face aux hausses énergétiques, en matière d'éclairage public par exemple.

Parallèlement, le projet de territoire implique, via ses objectifs de cohésion et de transition notamment, un attachement marqué et incontournable au service public, qui se traduit dans le dynamisme des dépenses de fonctionnement.

Cet axe fort est également confirmé dans le Compte administratif 2022, avec un soutien aux structures partenaires, au portage de nouvelles opérations, mais aussi aux ressources humaines, malgré des difficultés de recrutement encore fortes, ressources qui permettent de garantir tout à la fois la qualité du service rendu, sa proximité, son partage, notamment via l'aide aux communes, ou encore l'ingénierie nécessaire à l'investissement.

Ce résultat nécessite toutefois une vigilance de tous les instants compte tenu d'un niveau de recettes de fonctionnement structurellement faible, engendrant, malgré notre maîtrise des dépenses de fonctionnement, un niveau d'épargne inférieur à notre strate, mais également du fait de perspectives encore incertaines quant aux impacts de la situation des finances publiques nationales sur les collectivités.

Ces deux approches complémentaires, de maîtrise et d'ambition portant à la fois sur l'investissement et le fonctionnement, en parallèle d'une modération fiscale maintenue en 2022 (seul le taux de Cotisation Foncière des Entreprises ayant connu une très légère hausse afin de l'ajuster au niveau du taux moyen national) s'appuient sur une stratégie financière réaliste et responsable, ainsi que sur la situation budgétaire saine de GBM, qui se confirme une nouvelle fois en 2022 malgré les contraintes nouvelles.

Cette stratégie financière constitue le gage du respect de nos engagements collectifs dans la durée et rend possible la poursuite d'une politique d'investissement particulièrement dynamique.

Le Compte administratif 2022 traduit ainsi la détermination collective portée par GBM et ses 68 communes, en responsabilité vis-à-vis de notre territoire, de ses habitants et de ses acteurs économiques, sociaux, associatifs, d'une dynamique forte et durable d'attractivité, qu'elle soit économique, touristique, sociale, démographique, et d'amélioration de la qualité de la vie quotidienne.

Plan du rapport :

Partie 1 - Les résultats financiers et les réalisations du Compte administratif 2022

- I. Les résultats financiers du Compte administratif
- II. Les principales réalisations 2022

Partie 2 – Les grands équilibres du Compte administratif 2022

- I. Les dépenses et recettes consolidées du CA 2022 tous budgets
- II. Le budget principal
- III. Les budgets annexes

Annexes :

- Présentation par chapitre budgétaire
- Les informations financières (ratios du budget principal)
- L'échéancier des garanties d'emprunts accordées par GBM
- Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du CA 2022 de GBM

I – Les résultats financiers du Compte administratif 2022

1. La stratégie financière de GBM

La stratégie budgétaire de GBM s'appuie sur TROIS AXES pour une gestion financière maîtrisée et confirmée chaque année permettant la réalisation de notre projet de territoire :

- ✓ **L'affirmation du projet de territoire comme fil directeur de GBM**, pour le développement économique, social, universitaire, touristique du territoire, pour la qualité de vie de ses habitants, la transition et la déclinaison concrète de la solidarité communautaire au quotidien.
- ✓ **La volonté d'un investissement dynamique et ambitieux**, permettant la réalisation d'opérations structurantes pour l'aménagement urbain et périurbain, pour le dynamisme, l'attractivité et l'emploi.

La prospective du Grand Besançon est construite sur la base d'un investissement « lissé » de 29 M€ par an sur le budget principal, majoré par un fléchage intégral sur l'investissement des excédents ponctuels antérieurs (ces excédents étant dus, non à d'éventuelles marges en fonctionnement mais aux délais nécessaires à la mise en œuvre des grands projets du PPIF) et du bénéfice de subventions d'équipement, signe de la capacité du Grand Besançon à mobiliser ses partenaires.

Cette méthode de détermination de la capacité d'investissement permet ainsi à GBM d'affecter à l'investissement l'intégralité des marges de manœuvre supplémentaires éventuellement dégagées, tout en conservant une réactivité dans la logique d'inscription en crédits de paiement.

- ✓ **La préservation des équilibres financiers de long terme**, encadrés par des indicateurs financiers.

La Communauté Urbaine s'est dotée, en la matière, de DEUX POINTS DE REPERES, actualisés suite au transfert des nouvelles compétences en 2019, notamment celle de la Voirie :

- ✓ **une épargne de gestion** (solde entre les recettes de fonctionnement et les charges, hors intérêts, permettant de payer l'annuité de la dette ou d'autofinancer les investissements) qui doit se situer aux alentours de 17 M€ sur le long terme ;
- ✓ **une épargne nette** (correspondant à l'épargne de gestion diminuée de l'annuité de la dette, soit l'épargne restante après acquittement des engagements pris en matière de dette) dont le seuil minimal sur le long terme ne saurait être inférieur à 11 M€, de sorte d'assurer le financement des investissements récurrents.

Pour atteindre cet objectif de préservation des équilibres financiers sur le long terme, PLUSIEURS LEVIERS COMPLEMENTAIRES sont actionnés :

- ✓ **la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement**, par des efforts de gestion sur l'ensemble des postes, pour permettre un autofinancement suffisant en complément de....
- ✓ **... la maîtrise de l'endettement** : si la dette n'est pas néfaste en tant que telle, son niveau doit rester maîtrisé car l'augmentation de l'encours de dette a un impact direct, pour la partie intérêts, sur le fonctionnement. L'endettement se répercute par ailleurs très directement sur l'épargne nette qui diminue alors, et ce, d'autant plus pour une collectivité comme GBM qui a peu de stock de dette sur son budget principal.

✓ **un levier fiscal actionné de façon complémentaire :**

De 2015 à 2018, la préservation des équilibres financiers a nécessité un recours en complément à la fiscalité, dans le cadre d'un plan de marche fiscal, et suite à la forte baisse des dotations de l'Etat de 2014 à 2017, avec plus de 12 M€ de perte de recettes cumulée. Entre 2018 et 2021, les taux de fiscalité sont restés stables. En 2022, seule une légère augmentation du taux de CFE (0,9 %), consistant uniquement à s'aligner sur le taux moyen national, a été pratiquée, les autres taux restant stables.

Cette stratégie a été confirmée lors du Budget primitif 2022, malgré les impacts de la crise sanitaire les 2 années précédentes (avec un impact total estimé à 14 M€ sur l'ensemble des budgets), GBM acceptant de s'éloigner temporairement de ses indicateurs de sécurité pour répondre à la situation, et malgré les incertitudes grandissantes s'agissant de la crise énergétique mais aussi des impacts que pourraient avoir la situation des finances publiques nationales sur les collectivités locales.

Nous l'avons vu lors du budget 2023, ces incertitudes persistent très largement, d'autant que la volonté de l'Etat d'imposer une limitation des dépenses de fonctionnement (voire d'investissement) aux collectivités locales, en dessous de l'inflation (de 0,5 points) constitue un point de vigilance toujours majeur.

Le Compte administratif confirme en tout état de cause non seulement la tenue de la trajectoire, sa soutenabilité, mais également sa capacité de rebond et sa résistance en cas de crises et de chocs financiers.

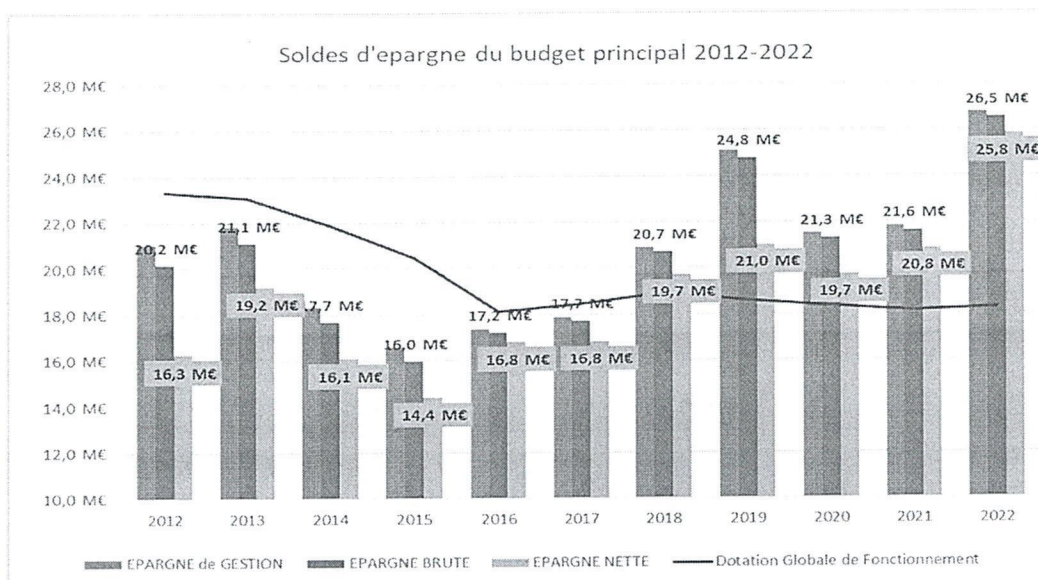
C'est un aspect d'autant plus essentiel alors que certaines collectivités ont dû freiner dès 2022 de façon très brusque leur investissement ou renoncer à des pans entiers de services publics.

2. Des résultats du CA 2022 conformes à la stratégie financière

La situation à la fin 2022 **acte la reprise, avec des niveaux d'épargne supérieurs à ceux de 2019, ce qui correspond à un retour à une situation quasi-normalisée. Les indicateurs d'épargne, en hausse, témoignent de cette consolidation, même si la crise a engendré une rupture dans la trajectoire initiale.**

Rappelons pour autant que l'année 2022 n'est pas significative car **elle n'intègre que partiellement les impacts de la hausse des tarifs énergétiques et celle des décisions nationales en matière de ressources humaines, qui doivent être absorbés en année pleine en 2023.**

L'analyse ci-dessous des soldes d'épargne porte sur le Budget Principal uniquement, celui-ci étant également garant de l'équilibre des budgets annexes Transports et Conservatoire à Rayonnement Régional (supprimé à compter de 2023) et des Zones d'activités via les subventions d'équilibre versées. Pour rappel, les budgets annexes Déchets, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain s'équilibrent pour leur part de façon autonome.



Fin 2022, l'épargne brute représente 26,5 M€, soit une épargne de gestion de 26,8 M€, et l'épargne nette s'élève à 25,8 M€, en augmentation par rapport à 2021.

En 2022, le niveau d'épargne de gestion retrouve un niveau équivalent, voire légèrement supérieur à 2019 et reste supérieur aux seuils de sécurité fixés par la prospective, ce qui permet de confirmer la stratégie financière pour les années à venir.

Même si la CVAE continue d'être impactée par la crise sanitaire compte tenu des décalages de versements (- 5 % par rapport à 2021 et - 9 % par rapport à 2020), l'épargne de gestion est portée par le dynamisme des recettes, qui sont en hausse de 5,6%, et notamment de la fiscalité, en progression de 3,6 M€, mais également les produits d'exploitation (droits de stationnement) ou la taxe de séjour.

L'évolution de la fiscalité est principalement due, alors que les taux de taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont restés stables et que le taux de CFE n'a évolué que de 0,9 %, au dynamisme du produit de TVA, perçu en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, en hausse de 9,6 % sur 2022, portée par l'inflation.

On peut également souligner en 2022 la perception de recettes exceptionnelles et ponctuelles (notamment une indemnité de sinistre de 1,7 M€) mais également des recettes dont la pérennité n'est pas assurée (comme le FPIC à 2,9 M€).

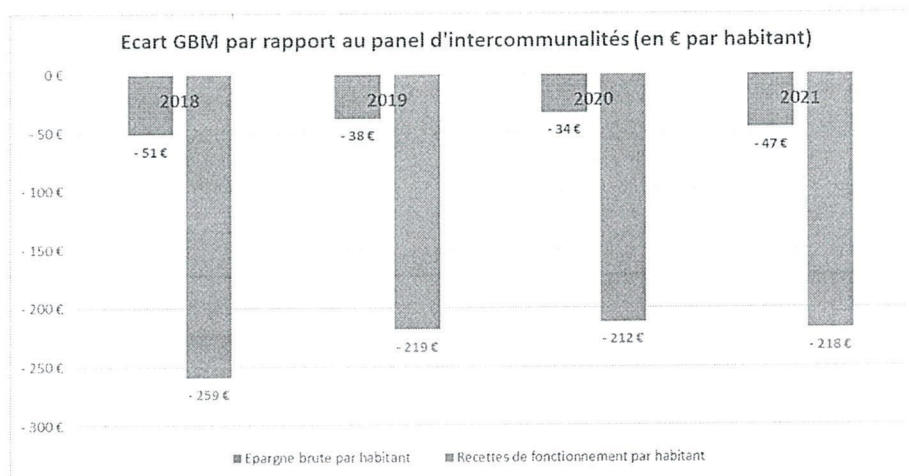
Parallèlement, les dépenses de fonctionnement restent contenues, à + 2,2 % en 2022, avec des impacts partiels de la hausse énergétique mais également des décisions nationales en matière de ressources humaines.

Le niveau de l'épargne nette se consolide en conséquence également.

L'épargne nette constitue la principale source d'autofinancement de l'investissement : elle est égale à l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, déduction faite du remboursement du capital de la dette.

L'épargne brute augmente de 4,9 M€ par rapport à 2021 et de 1,7 M€ par rapport à 2019, l'épargne nette est en hausse de 5 M€ et de 4,8 M€ par rapport à 2019 du fait de l'amortissement de la dette.

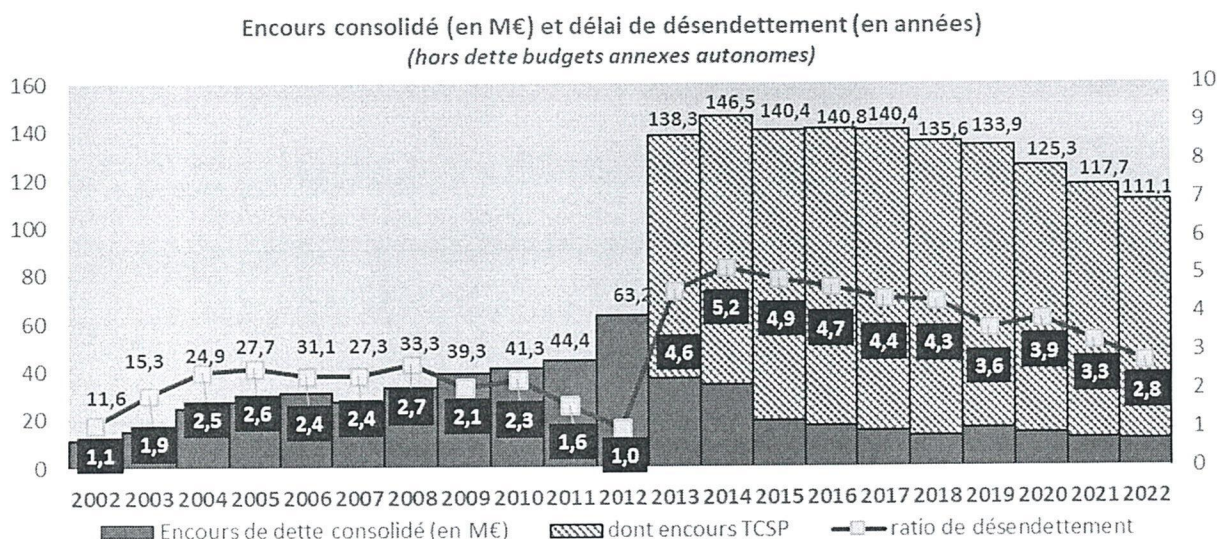
Il faut souligner que GBM a une faiblesse structurelle de ses niveaux d'épargne, du fait principalement des recettes basses, et ce malgré sa maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les écarts en euros par habitant par rapport à son panel (27 intercommunalités comportant une ville de 100 000 à 300 000 habitants hors métropoles de Lille, Lyon, Paris, Marseille) sont à cet égard particulièrement parlants :



Ces données sont particulièrement importantes pour souligner la vigilance que GBM doit conserver en matière d'épargne nette, et donc d'endettement, qui pèse directement sur ses niveaux d'épargne.

La solidité retrouvée des niveaux d'épargne, et notamment de l'épargne nette liée à l'endettement faible, est essentielle car c'est la condition de la réalisation du programme d'investissement. Fin 2022, la capacité de GBM à financer son ambitieux programme d'investissement pour les prochaines années et dont le déploiement et l'exécution est en cours, est donc confirmée.

Le graphique suivant inclut la dette du Budget Principal et des budgets annexes Transports et Conservatoire à Rayonnement Régional, hors budgets autonomes. Il ne prend pas en compte l'avance remboursable de l'Etat reçue en janvier 2021, au titre de l'exercice 2020 pour compenser les pertes de Versement Mobilité et les recettes tarifaires dans le cadre de la crise sanitaire (même si celle-ci est comptabilisée sur un compte de dette, s'agissant d'une avance remboursable)



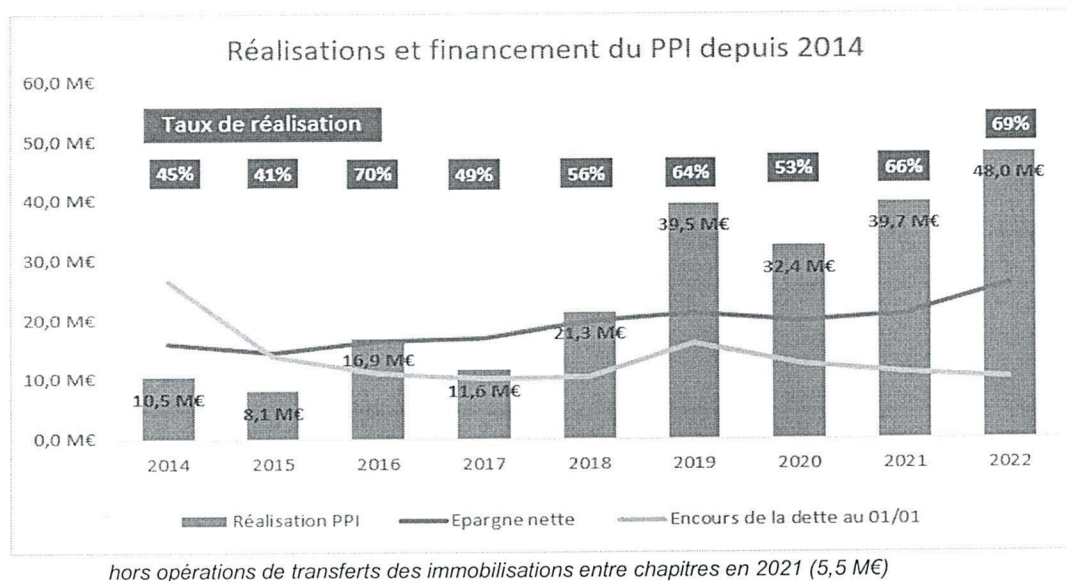
A la fin de l'exercice 2022, l'encours de dette diminue de 6,6 M€, s'établissant à 111,1 M€ dont 99,6 M€ liés au Transport en Commun en Site Propre. Cette baisse résulte de la poursuite du désendettement du budget principal et des budgets annexes Transports et Conservatoire à Rayonnement Régional, avec en parallèle la mobilisation des ressources propres (épargne notamment) et des excédents ponctuels d'investissement dégagés ces dernières années sur le budget principal.

Pour rappel, l'augmentation de la durée de la capacité de désendettement (qui correspond au temps nécessaire à rembourser la totalité de la dette en lui consacrant l'intégralité de l'épargne brute) en 2020 résultait uniquement de la baisse des épargnes au CA 2020.

Tous budgets confondus, la capacité de désendettement, y compris avec le budget Transports et l'encours lié au TCSP, s'élève en 2022 à 2,8 ans. Ajoutons que la dette de GBM est sécurisée sur l'ensemble des budgets.

A noter que les budgets SPIC (Déchets, Eau et Assainissement, Chauffage Urbain) s'équilibrent de façon autonome, y compris en matière de gestion de la dette.

Parallèlement, la montée en charge de l'investissement se matérialise clairement, avec un niveau particulièrement élevé et inédit en 2022.



Sur le seul budget principal, les dépenses d'équipement se sont élevées à 48 M€ en 2022, contre 39,7 M€ en 2021, ce qui représente le niveau le plus haut atteint par GBM pour la deuxième année consécutive, et un taux de consommation de 69%, proche de l'objectif de 70% que nous nous sommes fixés, d'autant qu'il s'accompagne d'engagements pris et reportés à hauteur de plus de 14,2 M€ en dépenses. Cela témoigne de la forte mobilisation en interne, pour la réalisation effective des projets inscrits.

Tous budgets confondus, le montant de l'investissement réalisé est de près de 71 M€.

L'augmentation des dépenses d'investissement depuis 2019 (la moyenne annuelle d'investissement 2014-2018 était de 13,7 M€) résulte, d'une part, du transfert de la compétence Voirie, avec notamment un effort exceptionnel en 2019 pour la reprise des « coups partis » et d'autre part, de la montée en charge progressive du Plan Pluriannuel d'Investissement.

II. Les principales réalisations de 2022

Les réalisations de l'année écoulée découlent directement du projet de territoire Grand Bisontin, et le CA 2022 matérialise une nouvelle étape dans sa concrétisation, au service de la cohésion, des alliances, de l'effervescence et des transitions.

1. Le développement de l'attractivité du territoire

Le développement de l'attractivité de notre territoire est porté à la fois par des projets phares, rayonnants, qui contribuent à asseoir le positionnement du Grand Besançon, et par un engagement fort en faveur du développement touristique, économique, culturel ou sportif, qui permettent de porter haut notre identité et la faire connaître.

❖ EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

Le programme **Synergie Campus** est très fortement monté en charge en 2022 avec **9,1 M€** de dépenses réalisées, notamment pour le nouveau bâtiment de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté - ISIFC (0,4 M€), le Learning centre (1,9 M€), la réhabilitation du Campus Sports (2,2 M€), les espaces extérieurs publics de la Bouloie (1,8 M€), la mise à niveau des bâtiments universitaires (2,5 M€) et encore le lieu de vie étudiant qui a ouvert en début d'année 2023 (0,1 M€).

En matières de recettes, près de **3,4 M€** ont été reçus de nos partenaires : la Région (2,3 M€), le Département (0,5 M€) et l'Etat (0,6 M€), matérialisant leur engagement fort sur ce projet d'ampleur.

L'année 2022 a été marquée par l'approbation du projet scientifique et culturel et de l'Avant-Projet Définitif (APD) de la future **Grande Bibliothèque**. **3,5 M€** ont été consacrés à ce projet en 2022 pour les travaux préparatoires et la réalisation des fouilles archéologiques, ainsi que la poursuite des études de maîtrise d'œuvre.

9,8 M€ de subventions ont d'ores et déjà été versés sur ce projet d'ampleur nationale dont 9 M€ du Plan de Relance de l'Etat, 0,2 M€ de la Région, 0,2 M€ du Département et 0,3 M€ du FEDER.

Au-delà de ces deux projets, le Grand Besançon a renouvelé et conforté son engagement en matière d'enseignement supérieur à hauteur de **0,3 M€**, incluant un soutien conforté à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts pour **210 K€**, en accroissement de **100 K€**.

Dans le cadre du volet enseignement supérieur du CPER 2021-2027, la collectivité s'est également engagée à verser une subvention de 300 K€ à l'Université de Franche-Comté pour l'acquisition de simulateurs et équipements qui permettront l'ouverture d'une nouvelle **formation en odontologie**, dont **150 K€** ont été versés en 2022.

❖ LE SOUTIEN A LA CULTURE, AU TOURISME ET AU SPORT.

GBM apporte un soutien fort tant à l'animation qu'à l'investissement des grands sites culturels et patrimoniaux du territoire.

Le **Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray** a été accompagné à hauteur de **1 M€**, répartis entre **0,4 M€** au titre de la contribution en fonctionnement, et **0,6 M€** en participation au projet de **rénovation du musée** (construction des réserves et réalisation d'un nouvel accueil). À noter que la participation globale de GBM sur le projet de rénovation est prévue au total à **près de 1 M€**.

La **Citadelle** a reçu un soutien renforcé à hauteur de **100 K€** de contribution dans le cadre de la programmation estivale mais également de **128 K€** consacrés à la restauration du **patrimoine Vauban**, qui constitue la première labellisation UNESCO obtenue par le territoire et une vitrine à

l'international et au national, par le réseau spécifique constitué, dont nous fêterons les 15 ans cette année.

115 K€ ont été consacrés au **savoir-faire horloger**, autre fleuron de l'histoire grand bisontine inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment par l'organisation de l'évènement des **24H du Temps** et la mise en place du projet « **Arc Horloger** » qui a pour objectif de coordonner et pérenniser la transmission et la promotion des savoir-faire en mécanique horlogère. Ces actions ont été financées en lien avec nos partenaires (Région, Conseil départemental, Union européenne) pour près de **51 K€**.

En matière culturelle également, GBM a poursuivi son engagement envers l'enseignement musical, à travers bien sûr le **Conservatoire à Rayonnement Régional** pour **8,4 M€** financés à plus de 60% par une subvention du budget principal qui a représenté 5,3 M€ en 2022, mais également la **structuration du réseau d'enseignement musical** pour **0,4 M€**.

Comme les années précédentes, des **manifestations culturelles** ont été organisées, **tel le Grand 8, les Mardis des Rives ou le festival Détonation**, qui rencontrent un large succès auprès du public, pour un total de **236 K€**.

L'édition 2022 de la manifestation **Livres dans la Boucle** qui s'est déroulée du 16 au 18 septembre a connu une affluence record avec 32 000 visiteurs : **390 K€** lui ont été consacrés.

Le **fonds d'aide aux congrès**, représentant 20 K€, a permis de soutenir plusieurs manifestations d'envergure nationale. On peut citer les rencontres nationales des SCoT, le congrès national de la FNSEA ainsi que les Assises nationales de la Biodiversité qui se sont déroulés sur le territoire Grand Bisontin au cours de l'année 2022.

La **base de loisirs d'Osselle**, destinée à devenir le principal site d'activités de pleine nature du Grand Besançon, a continué sa transformation. L'engagement de la phase 2, principalement consacrée à la reconstruction du bâtiment multiservices, a mobilisé **0,1 M€** d'études en 2022. **184 K€** ont par ailleurs été dédiés au fonctionnement et à la gestion de l'équipement, pour lesquels **109 K€** de recettes ont été perçus au titre des entrées.

Dans l'attente du démarrage d'un projet plus vaste de restructuration du **camping de Chalezeule**, **85 K€** ont été mobilisés notamment pour la rénovation de la clôture du site.

185 K€ ont quant à eux été consacrés à la gestion et l'entretien des **haltes fluviales** qui ont généré **57 K€** de recettes (droits d'amarrages et vente de carburants).

Le festival outdoor **Grandes Heures Nature 2022** regroupant de nombreuses épreuves sportives (Ekiden, Raids X'périences, Grand Tour VTT, Rando kayak), un village au cœur du parc de Chamars (exposants, tests, initiations, animations, spectacles et shows sportifs), s'est déroulé du 24 au 26 juin : **456 K€** y ont été consacrés.

GBM a également mis en valeur **les circuits pédestres, VTT et randonnées** avec **82 K€** en 2022, notamment pour l'aménagement d'un grand tour VTT, avec une offre qui sera encore complétée par le nouveau projet de parcours VTT en cours d'élaboration.

Dans la continuité de cette thématique, GBM s'implique fortement dans le projet de création d'une **base dédiée à l'outdoor** sur le site des Prés de Vaux porté par la Ville de Besançon et y a apporté sa participation à hauteur de **600 K€** en 2022 sur une subvention totale prévisionnelle de **1,8 M€**.

Parallèlement, GBM a poursuivi son soutien au sport, facteur de cohésion comme d'attractivité et de visibilité, non seulement par les subventions au **sport de haut niveau** pour **278 K€**, mais également par le **soutien aux manifestations et actions sportives**, pour **92 K€**.

GBM a également soutenu **l'Office du Tourisme** à hauteur de **418 K€**.

❖ **L'ENGAGEMENT DE GBM EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE TRANSITION NUMERIQUE.**

L'année 2022 a permis la validation du schéma des zones d'activités économiques sur le territoire de Grand Besançon Métropole, qui fixe les orientations d'aménagement.

Dans ce cadre, **0,5 M€** ont été dédiés aux aménagements **sur les ZAE**, dans le cadre des budgets annexes dédiés, notamment l'Aire Industrielle de Besançon Ouest, mais aussi aux travaux de finalisation et d'entretien sur les Marnières et la ZAC Nouvelle Ere aux Auxons.

0,1 M€ ont été consacrés au diagnostic d'archéologie préventive sur la zone de **Saint-Vit Champs Chevaux**.

En matière de zones existantes, les travaux d'aménagement se poursuivent sur les sites de **TEMIS Microtechniques** et **TEMIS Santé**, avec **1,1 M€** de participations. La **pépinière de Palente**, qui est un outil d'aide à la création d'entreprises, a mobilisé **262 K€** nécessaires à son fonctionnement, complétés par **68 K€** de travaux d'entretien.

La **Maison des Microtechniques** à quant à elle fait l'objet de dépenses à hauteur de **331 K€** pour la gestion et les travaux d'entretien du bâtiment.

Parallèlement, 1,7 M€ en investissement et fonctionnement ont été dédiés à l'entretien général des voiries dans les ZAE transférées.

En complément, le programme de **requalification des Zones d'Activités Economiques** mis en place à partir de 2022, a permis la réalisation de travaux à hauteur de **290 K€** principalement pour la requalification du chemin des 3 croix à Miserey-Salines et le lancement des **études de requalification et de transition écologique** sur les zones de Besançon-Thise-Chalezeule, Saint-Vit Grands Vaubrenots et Saône Cheneau Blond. Ces études devront permettre de maintenir l'attractivité des zones tout en intégrant les problématiques liées à l'amélioration environnementale et la transition écologique.

En matière économique toujours, la collectivité a également poursuivi son **soutien direct aux entreprises** via le Fonds d'Intervention Economique (FIE), les aides à l'investissement des entreprises, le soutien à l'entrepreneuriat, mais aussi par le programme "actions recherche innovation" **pour un total de 673 K€.**

L'année 2022 a également vu le versement du solde du Fonds Régional des Territoires, mis en place avec la Région pendant la crise sanitaire, pour **291 K€.**

Dans le cadre du soutien à l'innovation, Grand Besançon Métropole a renforcé la participation versée au **Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne Franche-Comté (PGI)** pour **45 K€**, en augmentation de 40 K€ en 2022 destinée à la mise en œuvre du programme d'actions du Comité Régional Silver Economie (CRSE) qui a donné lieu notamment à l'organisation du salon Opportunités Séniors les 6 et 7 septembre 2022 au Kursaal de Besançon.

Enfin, en matière de transition numérique, la construction du projet de **Coopérative du numérique** dans le quartier prioritaire de Planoise, qui s'inscrit dans le cadre de Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, a été validée par le Conseil de Communauté en octobre 2022. Il s'agit d'offrir des ressources aux entreprises de GBM pour les accompagner dans leur transition numérique et de structurer et animer la filière numérique du territoire. Les premières acquisitions interviendront en 2023.

Par ailleurs, **147 K€** ont été versés au **Syndicat Mixte Très Haut Débit** pour le déploiement de la fibre dans les communes du Val Saint Vitois et de la Dame Blanche.

2. L'accélération des transitions.

L'anticipation des transitions constitue un enjeu majeur pour l'avenir du territoire, son développement cohérent, mais aussi pour la qualité de la vie au quotidien.

❖ LE DEVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME EN FAVEUR DES DEPLACEMENTS ET PLUS PARTICULIEREMENT DES MOBILITES DOUCES.

Le Plan de Mobilité en cours de révision poursuit un objectif majeur : le report modal vers des modes de déplacements moins polluants, utilisant moins de place dans l'espace public, permettant de développer les autres solutions de mobilité, d'apaiser la circulation, et de réduire les congestions.

C'est dans ce cadre, que l'effort en matière d'accélération de la réalisation des pistes cyclables, a été confirmé avec 3,3 M€ réalisés.

De nouveaux **itinéraires cyclables**, structurant le Grand Besançon, ont ainsi été aménagés ou consolidés (sécurisation ponctuelle, jalonnement...). Parmi les plus grands chantiers de 2022, figurent les itinéraires cyclables de Montferrand-Besançon, Belle Etoile-Grandfontaine, Franois-Chemaudin, Franois-Belle Etoile, Weiss-Trepillot, Tallenay, Thise- Chalezeule- Rond buisson, Chatillon Bellevue et La Vèze-Saône.

En parallèle, l'année écoulée a également vu la réalisation de **3 nouveaux parkings de covoiturage** pour **648 K€** sur les communes de Miserey-Salines/Ecole-Valentin, Chemaudin et Vaux, et Marchaux-Chaufontaine et l'extension de Morre-La Vèze. La réalisation des aires de covoiturage a donné lieu à la perception de participations de la société APRR pour celles localisées aux abords des échangeurs autoroutiers, l'Etat et la Région à hauteur de **425 K€**.

Des aires de retournement ont également été aménagées pour **218 K€** sur les communes de Dannemarie sur Crète, Avanne-Aveney, Pelousey et Pouilley les Vignes.

Toujours dans le cadre de sa politique de mobilité durable, GBM a transféré la gestion des **infrastructures de recharge pour véhicules électriques** au SYDED au 1^{er} janvier 2022, et à ce titre versé une contribution de **14 K€** (7 bornes concernées).

Grand Besançon Métropole a apporté également une aide pour **l'achat de vélos ou vélos-cargo à assistance électrique (VAE)** pour les habitants de son territoire à hauteur de **60 K€** pour près de 300 subventions.

En matière d'entretien et d'aménagement de la voirie communale transférée en 2019, GBM a dépensé pas moins de 22,8 M€ en 2022, en fonctionnement et en investissement.

Les travaux d'investissement de voirie, définis par les secteurs, ont mobilisé **16,8 M€**, comprenant les territoires urbains et périurbains. Ils se caractérisent par le Gros Entretien Renouvellement (GER) pour **8,2 M€** (y compris ouvrages d'art pour 0,9 M€) et les créations-requalifications pour **6,3 M€**. L'éclairage public renforcé a, lui, représenté **2,3 M€ au total** (hors fonctionnement), avec un effort particulier pour le renouvellement en LED et les travaux permettant l'extinction nocturne dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

Par ailleurs, **3,3 M€** ont été perçus au titre des fonds de concours versés par les communes pour les travaux de requalification et de sur-qualité GER.

Il faut souligner que dans le cadre de la révision des prix sur les marchés de travaux de génie-civil et de revêtements de chaussées depuis 2019, **900 K€** de crédits supplémentaires ont été inscrits sur les programmes urbain et périurbain en décision modificative 2022.

Quant aux dépenses de fonctionnement de la voirie, elles se sont élevées à **6 M€**, les principaux postes de dépenses concernent l'entretien pour **2,7 M€**, l'éclairage public pour **1,9 M€** (en augmentation de +11 % avec un impact sur Besançon décalé en 2023 du fait de la refacturation en n+1), et la gestion des stationnements urbains pour **1,4 M€**. À noter concernant le stationnement en ouvrages, des recettes qui retrouvent leur niveau d'avant crise sanitaire (3,4 M€ en 2022).

Dans le cadre du projet **d'aménagement de la RN57**, et plus précisément de la convention de financement liée au CPER, une participation à hauteur de **0,2 M€** a été versée pour la poursuite des études et la réalisation des premières acquisitions foncières.

En complément, le Grand Besançon propose le développement de l'intermodalité dans le cadre de son rôle d'« Autorité Organisatrice de la Mobilité » et de sa **compétence transports**.

A ce titre, l'année 2022 a vu la poursuite de la modernisation du parc avec l'acquisition de 5 nouveaux bus (dont deux électriques) et de matériel embarqué pour **3,5 M€**, et l'achat de vélos électriques pour le service de location Ginko vélo à hauteur de **366 K€**.

Par ailleurs, des aménagements ont été réalisés sur les pôles d'échanges pour **2,2 M€**, notamment sur le Pôle d'échanges multimodal autour de la halte ferroviaire de Saint-Vit, inauguré en octobre 2022.

Les dépôts de bus ont également fait l'objet de travaux à hauteur de **1 M€**.

L'année 2022 a également permis de finaliser le groupement de commandes pour l'acquisition des nouvelles rames de tramway.

La subvention d'équilibre du budget principal a été augmentée de 0,5 M€ en 2022 au titre du financement des modifications tarifaires Ginko à partir de juillet, tel que décidées par délibération du 23 juin 2022.

❖ **L'ENGAGEMENT DE GBM EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.**

Au-delà des actions en matière de mobilité durable, le Grand Besançon joue un rôle moteur dans la transition.

Le Projet Alimentaire Territorial de l'Agglomération bisontine, labellisé en 2021 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, intervient dans les domaines d'ambition que sont la santé, la qualité de l'alimentation et l'insertion sociale, l'aménagement équilibré du territoire, la transition énergétique et écologique, l'emploi et l'économie locale, dont la diversification agricole et la structuration des filières.

137 K€ y ont été dédiés en 2022. Ils ont permis l'accompagnement des communes pour la réalisation de Projets Alimentaires Territoriaux, la mise en œuvre d'animations sur les thèmes croisés de l'alimentation, la santé et l'environnement et le soutien aux partenaires sous forme de subventions. La gestion et les travaux d'aménagement de la **pépinière d'activités en maraîchage biologique (83 K€)** s'inscrivent également dans cet objectif.

En terme d'accompagnement des communes, GBM a poursuivi son engagement à travers **les fonds isolation et centre village** pour **208 K€**. À noter qu'à compter de 2023, ces deux fonds sont regroupés en un seul Fonds Climat qui permettra d'avoir une approche globale des projets en termes d'aménagement et d'environnement.

Autre engagement, celui pris dans le **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET), avec l'objectif de devenir un territoire à Energie Positive à l'horizon 2050. Le PCAET fixe comme objectif de diviser par deux les consommations énergétiques du territoire, de développer les énergies renouvelables et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique. Il vise également à limiter l'impact du changement climatique et de la rareté de certaines ressources, en préparant au mieux les habitants.

354 K€ ont été mobilisés pour l'animation et les études d'opportunités, de faisabilité et d'audits énergétiques pour les communes.

En matière d'énergies renouvelables, GBM s'est engagé dans la création de la société de projet en énergie renouvelable en vue d'implanter un **parc photovoltaïque au sol sur le site des Andiers** à Chalezeule, avec un engagement financier total de GBM de l'ordre de 260 K€.

Toujours dans ce cadre d'accentuation des énergies renouvelables, **le budget annexe Chauffage Urbain**, a mobilisé **3,6 M€ en 2022**. La validation du schéma directeur des réseaux de chaleur et de

froid permettra de quantifier et qualifier les possibilités de développer la chaleur et le froid renouvelables distribués au travers de réseaux de chaleur ainsi que leur contribution possible aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ainsi, **1,7 M€** ont été investis pour les travaux d'amélioration et de sécurisation du réseau et de la chaufferie et **0,4 M€** pour le démarrage de l'extension du réseau ouest. Par ailleurs, une étude préalable à la création d'un nouveau réseau de chaleur dans l'est bisontin a été lancée sur le budget principal dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (46 K€ en 2022).

En parallèle, et dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air, GBM a soutenu l'ATMO Bourgogne Franche Comté pour un montant de **165 K€**.

La collectivité a également poursuivi ses actions en matière de **préservation de la biodiversité (38 K€)**, pour le partenariat avec le conservatoire botanique national qui permet la réalisation de l'inventaire floristique et entomologique, des animations paysagères et des actions de sensibilisation à l'environnement par le biais de subventions.

En matière de transition, énergétique et environnementale, GBM joue également un rôle essentiel dans la collecte des ordures ménagères et dans la qualité de l'eau et l'assainissement.

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) a représenté **236 K€** au titre de 2022, en fonctionnement (dont 182 K€ pour les contributions aux syndicats) et investissement, avec en parallèle des engagements pris pour plus de 300 K€.

La gestion des eaux pluviales, enjeu de préservation des ressources naturelles et de limitation des effluents, représente une consommation de crédits à hauteur de près de **2 M€**, dont 1,4 M€ de contribution au budget annexe Assainissement et 0,3 M€ en investissement.

La qualité de l'eau et la préservation des ressources ont mobilisé, via les budgets annexes Eau et Assainissement, près de 39 M€.

A noter qu'en juin 2021, Grand Besançon Métropole a décidé de répondre à l'appel à initiatives de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la mise en place de **Paiements pour Services Environnementaux (PSE)** avec les agriculteurs : une convention a été signée en 2022 et **0,8 M€** ont été versés aux agriculteurs en 2022.

La gestion des déchets, via le budget annexe dédié, a représenté **26 M€**, principalement en fonctionnement pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

3. Les actions pour la cohésion

- ❖ LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET DE LA POLITIQUE D'HABITAT.

Entre 2019 et 2029, Planoise, quartier prioritaire de Besançon, bénéficie du **Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)**.

Sur un programme de 20,4 M€, **1,1 M€** ont été réalisés en 2022 : 0,6 M€ ont contribué à la reconstitution de l'offre suite aux démolitions, sur Besançon et les communes périphériques de Chalezeule, Fontain, Mamirolle, Chemaudin et Vaux, Saint-Vit, Serre-les-Sapins et Thise et 0,5 M€ ont été dédiés aux études et aménagements d'ensemble des différents secteurs.

La réouverture du parking Cassin, suite à l'incendie 2019, est intervenue en août 2022, la finalisation des travaux a mobilisé **485 K€**, avec le versement du solde de l'indemnisation d'assurance pour **1,7 M€**.

Parallèlement, une étude prospective de requalification urbaine du **quartier Palente-Orchamps** a été lancée pour 100 K€.

En appui au programme d'investissement, **431 K€** ont été consacrés, en fonctionnement, pour le dispositif du **Contrat de Ville** principalement sous forme de subventions aux différents partenaires.

La gestion des **aires d'accueil des gens du voyage** a mobilisé **263 K€** et **20 K€** ont été consacrés à l'accompagnement des associations. La prise en charge des conséquences en termes de salubrité liées aux stationnements irréguliers de caravanes s'est élevée à **23 K€**.

En complément, des travaux de mise aux normes, et d'amélioration des aires d'accueil de Thise et Malcombe ont été réalisés pour **107 K€**.

Les études relatives à la mise en œuvre du schéma départemental pour **l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2021-2026**, se poursuivent, avec notamment l'implantation d'une **aire de très grands passages** à Chemaudin-et-Vaux et l'aménagement de nouveaux terrains familiaux.

3 M€ ont été par ailleurs consacrés à notre politique en matière d'Habitat en 2022, en investissement et fonctionnement.

Le Grand Besançon a poursuivi sa politique en faveur, d'une part, de la réhabilitation des logements publics et privés (**808 K€**) et d'autre part, de la production de logements publics locatifs (**872 K€**) ou encore via l'aide à l'accession à la propriété par des subventions (**24 K€**).

Une participation à L'Organisme Foncier Solidaire a été versée à hauteur de **50 K€**, ainsi que **20 K€** en soutien aux associations (ADIL, SOLIHA, AREHA EST).

Les crédits délégués de l'Etat au titre des **aides à la pierre** ont quant à eux mobilisé **1,1 M€**. Les dépenses sont intégralement compensées par des recettes.

En parallèle, la réflexion sur la mise en œuvre du **nouveau Plan Local de l'Habitat** se poursuit avec une validation prévue au cours de l'année 2023. Celui-ci sera amené à favoriser l'accueil de nouveaux habitants, avec un objectif de création de 900 logements par an, mais aussi la rénovation, énergétique notamment, autour de l'enjeu de lutte contre la précarité énergétique, tout particulièrement prégnant dans un contexte de hausse des tarifs de l'énergie.

❖ LES AUTRES ACTIONS EN MATIERE DE COHESION TERRITORIALE.

Dans le cadre du portage des **grands documents stratégiques**, qui préparent l'aménagement du territoire et garantissent sa cohérence et son équilibre, l'année 2022 s'est caractérisée par :

- une contribution, à nouveau renforcée pour la révision du Schéma, au **Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)** à hauteur de **376 K€**.
- **361 K€** ont permis la poursuite de l'élaboration et des révisions des **Plans Locaux d'Urbanisme** et du **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Besançon**.
- par ailleurs, au titre de la **topographie** à savoir la prise en charge des études et des levées topographiques et l'acquisition du Plan Corps Rue Simplifié (PCRS – prises de vue aériennes), **175 K€** ont été consommés.

GBM a également apporté un soutien à **l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Bisontine** pour **412 K€**.

La contribution au **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**, acquittée par GBM, pour **8,7 M€** a représenté près de 24 % des dépenses de fonctionnement des compétences. Depuis 2001, elle a évolué de + 2,2 M€.

La compétence en matière d'extension des cimetières, reprise lors du passage en Communauté Urbaine, a mobilisé **290 K€** notamment pour l'extension du cimetière de Montfaucon et les études, diagnostics et acquisitions liés à la création d'un nouveau cimetière à Avanne-Aveney.

Le déploiement et le développement de **l'aide aux communes** a représenté **88 K€** de crédits consommés en 2022, hors temps de travail du personnel communautaire, notamment pour l'adhésion de GBM à l'Ad@t (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) et la mise à disposition du logiciel d'analyse et de prospective financière. À noter en 2022, la mise en place d'un service de remplacement temporaire des secrétaires de mairie dont ont pu bénéficier les communes de Pouilley-les-Vignes, Avanne-Aveney, Pelousey, Mazerolles-le-Salin, Beure et Rancenay.

Parallèlement, le dispositif **ordiclases** porté par GBM à l'échelle du territoire a mobilisé **75 K€** en investissement.

La Dotation de Solidarité Communautaire, reversée aux communes, a représenté **4,2 M€** en 2022.

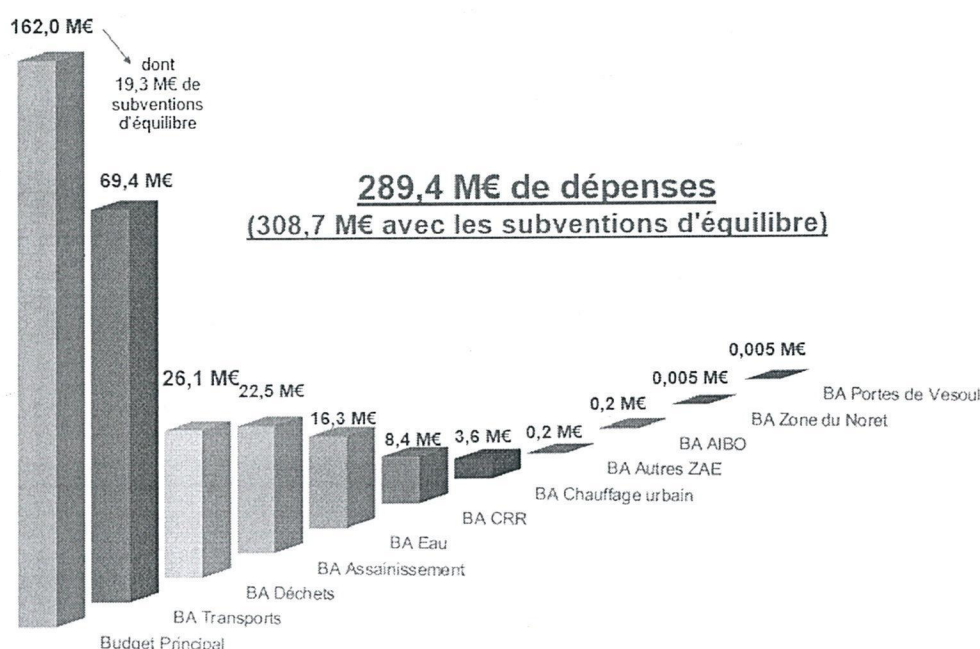
PARTIE 2 – LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

I - Les dépenses et recettes consolidées du CA 2022 tous budgets

Le CA 2022 consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établit à :

- **352 797 272 € en recettes**, correspondant à un taux de réalisation de **79,9 %**, soit 333,5 M€ hors subventions d'équilibre,
- **308 743 309 € en dépenses**, avec les subventions d'équilibre aux budgets annexes, correspondant à un taux de réalisation de **71,6 %**.

Cela représente **289,4 M€ hors subventions d'équilibre**, cette neutralisation des subventions d'équilibre permettant d'éviter de les comptabiliser deux fois (en dépense pour le budget principal et en recette pour les budgets annexes).



1. Les dépenses consolidées

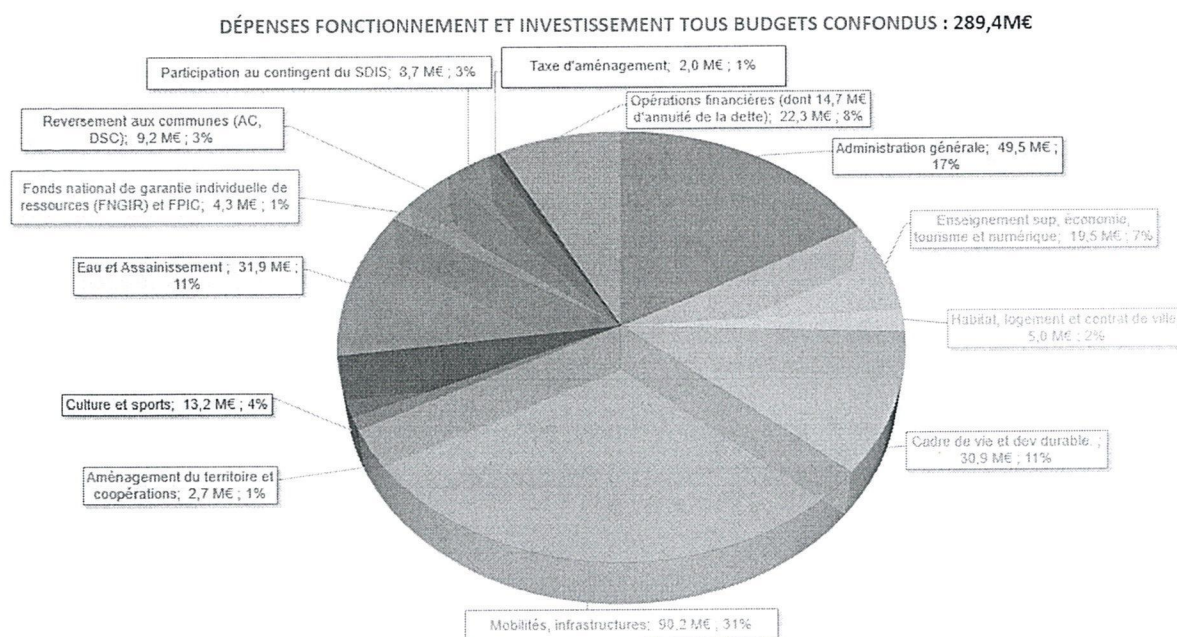
Elles représentent 289,4 M€ hors subventions d'équilibre.

- Les dépenses d'investissement consolidées représentent **91,7 M€** en 2022 dont 10,2 M€ de remboursement du capital de la dette et 7,8 M€ d'opérations de refinancement de la dette neutre budgétairement (les intérêts de la dette représentant parallèlement 3,5 M€).

En 2022, tous budgets confondus, le Grand Besançon a investi pour ses projets 70,9 M€, portant à près de 900 M€ le montant des investissements réalisés depuis 2001, soit directement, soit indirectement au travers de subventions d'équipements versées.

- Les dépenses de fonctionnement s'établissent pour leur part à **197,7 M€** (hors subventions d'équilibre).

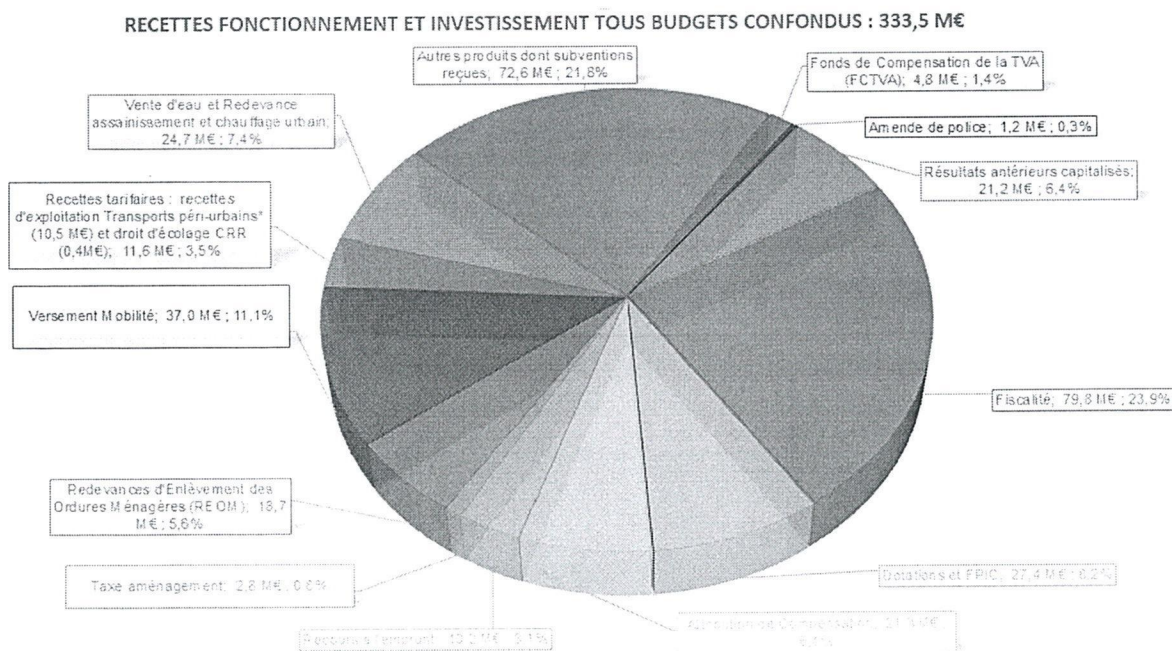
Elles sont composées principalement des charges des compétences (117,7 M€), des charges de personnel (62,6 M€), du reversement aux Communes (9,2 M€), du FNGIR et du FPIC (4,3 M€), et des opérations financières (3,9 M€).



Une présentation détaillée des dépenses par budget se situe en partie 3 du présent rapport.

2. Les recettes consolidées

En 2022, les recettes consolidées se sont élevées à 333,5 M€ contre 291,4 M€ en 2021, cette augmentation correspondant principalement aux subventions reçues sur le budget principal et à des opérations ponctuelles de réaménagement de la dette.



- Les recettes de fonctionnement s'établissent à 255,9 M€ hors subventions d'équilibre (239,4 M€ en 2021).

Le Versement Mobilité représente 37 M€, soit 14,5 % des recettes de fonctionnement et 11,1 % des recettes totales.

Les ventes d'eau, la redevance assainissement et de chauffage urbain représentent 24,7 M€, soit 9,7 % des recettes de fonctionnement et 7,4 % des recettes totales.

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) s'élève à 18,7 M€, soit 7,3 % des recettes de fonctionnement et 5,6 % des recettes totales.

Les recettes d'investissement ont atteint pour leur part 77,6 M€. Elles se composent principalement de l'affectation d'une partie des résultats antérieurs (21,2 M€), d'un recours à l'emprunt et des réaménagements de la dette de 10,3 M€, des subventions et participations reçues à hauteur de 29,8 M€, des attributions de compensation pour 7,4 M€, du FCTVA pour 4,8 M€ (principalement sur le budget principal), de la taxe d'aménagement pour 2,8 M€ et des amendes de police pour 1,2 M€.

II. Le budget principal

1. Le Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Budget Principal	Compte Administratif 2021	Budget 2022	Compte Administratif 2022	% de réalisation du CA 2022	% d'évolution CA 2022/ CA 2021
Charges des compétences et de l'administration générale	35 931 726	38 755 096	36 577 722	94,4%	1,8%
Charges de personnel	40 024 652	42 961 134	41 157 332	95,8%	2,8%
Subvention d'équilibre Budget annexe Transports	13 160 000	13 987 700	13 987 700	100,0%	6,3%
Subvention d'équilibre Budget annexe CRR	5 708 955	5 315 510	5 315 509	100,0%	-6,9%
Sous-total compétences	94 825 333	101 019 440	97 038 263	96,1%	2,3%
Attribution de compensation (AC)	4 935 218	5 008 022	5 008 022	100,0%	1,5%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	4 204 380	4 313 358	4 235 501	98,2%	0,7%
Sous-total reversements aux communes	9 139 598	9 321 380	9 243 523	99,2%	1,1%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 305 337	4 305 337	4 305 337	100,0%	0%
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) dépenses	22 446	100 000	-	0,0%	-100,0%
Prélèvement au titre du plafonnement TP en fonction de la valeur ajoutée (ticket modérateur) et reversements fiscalité	8 435	99 946	78 043	78,1%	825,3%
Remboursement des intérêts de la dette	197 853	232 542	227 284	97,7%	14,9%
Autres dépenses de fonctionnement (régularisations, créances irrécouvrables...)	84 886	109 998	75 580	68,7%	-11,0%
Dépenses imprévues	-	950 000	-	0,0%	-
Sous-total opérations financières	4 618 957	5 797 823	4 686 244	80,8%	1,5%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors épargne brute	108 583 888	116 138 643	110 968 029	95,5%	2,2%

a) Les dépenses de fonctionnement

Elles représentent 111 M€ et sont réalisées à 95,5 %.

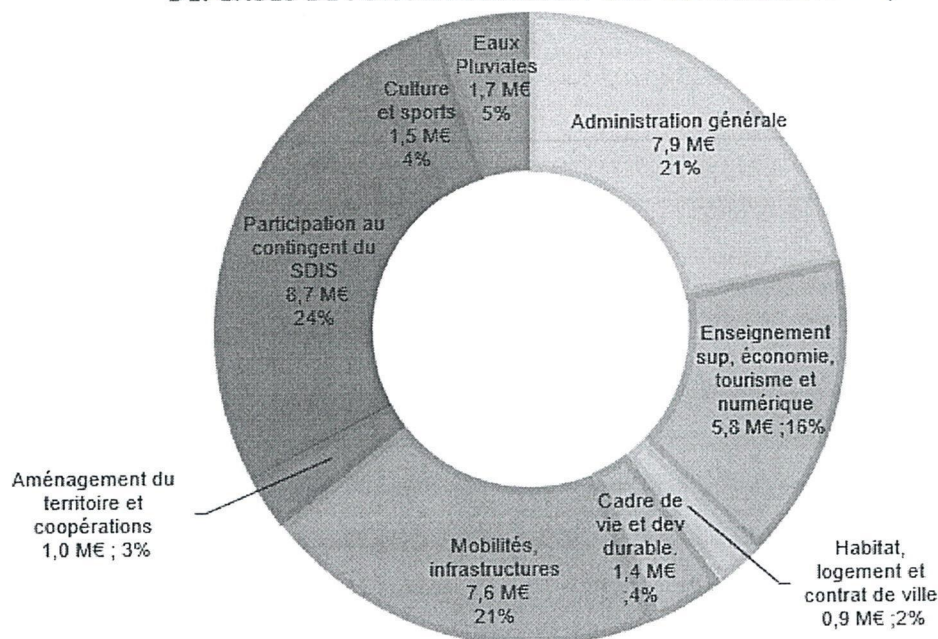
- Les dépenses des compétences

Sur le total de dépenses de fonctionnement, les **charges des compétences et de l'administration générale, hors dépenses de personnel, s'élèvent à 36,6 M€ et sont réalisées à hauteur de 94,4 %.**

Elles sont en augmentation de 1,8 % par rapport à 2021. Cette augmentation résulte en grande partie de la hausse des coûts avec notamment + 0,7 M€ sur l'entretien des voiries, l'éclairage public, le stationnement et le carburant, ainsi qu'une augmentation de la contribution aux contingents du SDIS (0,2 M€).

Ces dépenses sont intégrées dans les politiques publiques intercommunales, présentées par commission et détaillées dans le graphique ci-après.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS 36,6 M€



- Les charges de personnel et charges nettes

Les **charges de personnel du budget principal** sont passées de 40 M€ à 41,2 M€ entre 2021 et 2022, soit + 2,8%.

Elles se composent des effectifs propres à GBM (40,7 M€) et du remboursement du personnel mis à disposition et refacturé par la Ville de Besançon (0,5 M€).

Les charges de personnel hors remboursement des personnels mis à disposition connaissent une évolution de + 2,7 % (+1 M€), qui résulte principalement :

- de l'impact des décisions nationales en matière de ressources humaines, qui représente +0,6 M€ en lien avec les augmentations successives du SMIC (+ 8 % d'août 2021 à août 2022), du relèvement de l'indice minimum de traitement de la fonction publique et enfin de l'augmentation de la valeur du point d'indice (+ 3,5%) ;
- du montant des régimes indemnitaires versés en hausse de + 110 K€ (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), Indemnité de fin de CDD, Prime de Fin d'Année) ;
- du versement de l'indemnité inflation : + 50 K€.

Les charges nettes s'élèvent en 2022 à 38,7 M€. Ce sont les charges salariales diminuées des recettes de refacturation du coût des agents mis à disposition de services relevant de budgets annexes, des syndicats mixtes, des associations et de la refacturation au CCAS du personnel des services mutualisés.

En effet, selon la réglementation en vigueur, l'ensemble des coûts liés aux services mutualisés est à la charge du Grand Besançon qui les refacture ensuite aux collectivités selon une clé de répartition définie par convention (via l'attribution de compensation versée par la Ville de Besançon et une refacturation au CCAS).

- La contribution du budget principal aux budgets annexes

La contribution du Budget Principal aux budgets annexes représente 19,3 M€.

La subvention d'équilibre du Budget Principal au budget annexe Transports, de 14 M€ (contre 13,2 M€ en 2021), a été mobilisée à la hauteur du budget prévisionnel.

La subvention d'équilibre au budget annexe CRR représente 5,3 M€, en baisse faciale de 6,9%, cette baisse étant uniquement liée à la clôture du budget annexe au 31/12/2022 qui entraîne l'absence d'opérations de fin d'année (rattachements et restes à réaliser).

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% réalisation	Evolution CA en €	Evolution en %
Subvention d'équilibre Transports	13 160 000	13 987 700	13 987 700	100%	827 700	6,3%
Subvention d'équilibre CRR	5 708 955	5 315 510	5 315 509	100%	-393 446	-6,9%
TOTAL des subventions d'équilibre	18 868 955	19 303 210	19 303 209	100%	434 254	2,3%

- Les reversements aux communes

Les reversements aux communes sont les suivants :

- **l'Attribution de Compensation (AC)** pour 5 M€, en augmentation de 1,5 % par rapport à 2021 conformément aux décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- **la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** pour 4,2 M€, en augmentation de + 0,7 % par rapport à 2021, sur le volet CNIE. Le versement est réparti comme suit :
 - Volet solidarité fiscale et sociale : 2,4 M€ suite à l'intégration de l'enveloppe « revenus » d'un montant de 100 K€,
 - Volet solidarité économique : 1,6 M€,
 - Volet gens du voyage : 71 K€,
 - Volet Cartes Nationales d'Identité électroniques : 112 K€ versés aux 5 communes concernées par le dispositif sur la base du nombre de titres délivrés l'année précédente.

- Le FNGIR et le FPIC

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), figé, s'est élevé à 4,3 M€ pour l'ensemble du territoire. Ce mécanisme a été créé afin d'assurer la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle.

Dans les faits, le Grand Besançon est contributeur à ce fonds qui est réparti au bénéfice de territoires plus richement dotés en bases de taxe professionnelle en 2009 ou ayant été moins vertueux sur le taux de fiscalité professionnelle pratiqué.

Ainsi, le taux comparativement trop faible à l'époque de taxe professionnelle unique du Grand Besançon induit comme effet pervers d'amener le Grand Besançon à financer chaque année le FNGIR, qui ne bénéficie pas à notre territoire, pour plus de 4 M€.

La Communauté Urbaine n'a pas contribué en 2022 au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), contre 22 K€ en 2021.

Le territoire a été éligible au FPIC en 2022 avec une recette perçue par GBM de 2,9 M€.

- Dettes, intérêts versés et frais de ligne de trésorerie

Les **frais financiers** ont représenté 227 K€ en 2022, en augmentation de 29 K€, due à la hausse du taux du Livret A en 2022 (en février et en août) qui a impacté les prêts à échéances trimestrielles.

- Les autres dépenses de fonctionnement

Les **autres dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 154 K€, comprenant des annulations de titres sur exercices antérieurs et de rattachements, des admissions en non-valeur et des exonérations de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

b) Les recettes de fonctionnement

Elles représentent 137,5 M€ hors résultat n-1 et sont réalisées à 101,7 %.

A noter que le résultat de N-1 ne fait pas l'objet d'une exécution.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT Budget Principal	Compte Administratif 2021	Budget 2022	Compte Administratif 2022	% de réalisation du CA 2022	% d'évolution CA 2022/ CA 2021
Recettes des compétences et de l'administration générale	9 311 762	11 078 915	11 685 982	105,5%	25,5%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	2 441 859	2 476 989	2 514 300	101,5%	3,0%
Fiscalité (dont Gémapj)	76 177 195	78 658 792	79 820 857	101,5%	4,8%
Dotations de l'Etat et FPIC	26 206 599	27 369 088	27 415 960	100,2%	4,6%
AC perçue	14 078 066	13 872 910	13 872 910	100,0%	-1,5%
Résultats N-1	-	39 980 630	-	-	-
Contributions BA Eau, Assainissement	1 601 662	1 612 218	1 612 218	100,0%	0,7%
Autres recettes (FCTVA, régularisations comptables, annulations mandats)	370 622	150 000	571 538	381,0%	54,2%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	130 187 766	175 199 541	137 493 764	78,5%	5,6%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors résultats N-1	130 187 766	135 218 911	137 493 764	101,7%	5,6%

- Les recettes des compétences et de l'administration générale

Les **recettes des compétences et de l'administration générale** s'élèvent à **11,7 M€ en progression de 2,4 M€**, notamment grâce à la perception exceptionnelle cette année de deux versements d'indemnités concernant le sinistre du parking Cassin pour un total de 1,7 M€.

Au-delà de cette recette ponctuelle, elles se décomposent comme suit :

- **les recettes de stationnement pour les parkings en ouvrage (3,2 M€)** marquant une augmentation de 0,4 M€ liée à un retour à une fréquentation plus dynamique après la crise sanitaire,
- **les recettes liées aux prestations de centralité facturées aux budgets annexes (2,4 M€),**
- **les revenus des immeubles** (dont la Maison des Microtechniques (0,3 M€), la pépinière de Palente (0,2 M€), et la City (0,5 M€),
- **les redevances d'occupation du domaine public et des concessions de réseaux (0,5 M€),**
- **la taxe de séjour (0,6 M€)** en hausse de 202 K€ par rapport à 2021, affectée aux actions en matière touristique,
- les recettes issues des syndicats (0,3 M€) et du CCAS (0,4 M€),
- la refacturation des actes d'autorisation du droit des sols hors Besançon intégrée dans l'AC (0,5 M€) en hausse de 161 K€ par rapport à 2021,
- l'aide aux communes (0,4 M€) soit 167 K€ d'augmentation par rapport à 2021,
- les recettes de forfait post-stationnement (0,3 M€),

- la gestion de la base de loisirs d'Osselle (0,1 M€) et du port fluvial (0,1 M€),
- les recettes de subventions et mécénats perçues au titre du festival GHN et du salon littéraire pour 0,2 M€.

- Les recettes de refacturation de la masse salariale

Les recettes de refacturation de la masse salariale des agents mis à disposition ou mutualisés s'élèvent quant à elles à **2,5 M€**. Elles comprennent les refacturations au CCAS (1,3 M€), au budget annexe CRR, aux syndicats (SCoT, SM PSI, Aéroport de la Vèze, Pôle Métropolitain Centre Franche Comté, le syndicat Lumière et Micropolis), le Comité des Œuvres Sociales, à l'ATMO ainsi que les prestations de l'Aide aux Communes.

- Les recettes fiscales communautaires

Les recettes fiscales se sont élevées à 79,8 M€, y compris les rôles supplémentaires (0,7 M€) et la taxe GéMAPI (0,5 M€).

Hors rôles supplémentaires qui correspondent à des régularisations sur exercices antérieurs, le montant du produit fiscal est de 79,1 M€ ; il est en progression de + 4,1 M€ (+ 5,5 %) par rapport à 2021.

FISCALITE	Compte Administratif 2021	Budget 2022	Compte administratif 2022	CA 22 / CA 21	
				En €	En %
THRS Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 188 515 €	1 221 617 €	1 468 264 €	279 749 €	23,5%
Fraction TVA (en remplacement de la TH)	31 229 652 €	34 273 823 €	34 273 823 €	3 044 171 €	9,7%
TFNB Taxe foncière sur les propriétés non bâties	201 616 €	211 769 €	210 834 €	9 218 €	4,6%
TFB Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 030 675 €	4 207 757 €	4 220 445 €	189 770 €	4,7%
CFE Cotisation foncière des entreprises	20 099 099 €	20 576 985 €	20 616 901 €	517 802 €	2,6%
CVAE Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	13 634 721 €	12 953 924 €	12 953 924 €	-680 797 €	-5,0%
IFER - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	900 126 €	909 127 €	969 935 €	69 809 €	7,8%
TASCOM Taxe sur les surfaces commerciales	3 390 991 €	3 328 836 €	3 824 871 €	433 880 €	12,8%
GéMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (ventilée sur TH, TFB et CFE)	286 095 €	549 701 €	540 959 €	254 864 €	89,1%
Sous total fiscalité hors rôles supplémentaires	74 961 490 €	78 233 539 €	79 079 956 €	4 118 466 €	5,5%
Rôles supplémentaires CFE	1 138 556 €	265 495 €	572 723 €	-565 833 €	-49,7%
Rôles supplémentaires TH	69 315 €	112 073 €	113 711 €	44 396 €	64,0%
Rôles supplémentaires TFB et TFNB	7 834 €	0 €	6 782 €	-1 052 €	-13,4%
Rôles supplémentaires IFER	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%
Rôles supplémentaires Fraction TVA	0 €	47 685 €	47 685 €	47 685 €	-
Sous total rôles supplémentaires	1 215 705 €	425 253 €	740 901 €	-474 804 €	-39,1%
TOTAL FISCALITE	76 177 195 €	78 658 792 €	79 820 857 €	3 643 662 €	4,8%

L'évolution importante du produit fiscal résulte principalement de celle de la fraction de TVA perçue en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, qui augmente de **+ 3 M€, pour s'établir à 34,3 M€**.

Pour rappel, cette évolution du produit de TVA a été tout d'abord prévue en Loi de Finances à + 5,5 % en décembre 2021, puis notifiée en mars à + 2,9 % avant d'être corrigée en fin d'année 2022 à + 9,6 %.

% (+ 9,7 % constaté au Compte administratif avec une partie du produit 2021 versé en 2022), ce qui a correspondu au montant effectivement perçu.

Le montant perçu en 2022 n'est cependant pas le montant définitif de la fraction de TVA due au titre de cet exercice, qui a fait l'objet d'un dernier ajustement en 2023 selon le produit national définitif de TVA pour s'établir à 34 M€, soit 0,3 M€ à reverser sur l'exercice 2023 et donc prévus dans la décision modificative n°1.

On voit bien là, la difficulté que constituent ces successions de calculs en matière de prévisions budgétaires.

Les autres ressources fiscales représentent un total de 44,8 M€ et sont constituées de :

↳ **La fiscalité des ménages :**

La revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation s'est élevée à 3,4 % en 2022, soit son niveau le plus élevé depuis 1989 où elle avait été fixée à 4 %.

Le produit de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires (1,5 M€)** augmente cependant davantage que l'évolution forfaitaire, dans le cadre de la fiabilisation progressive des bases.

Le produit de la **taxe foncière acquittée par les ménages (3,1 M€ soit 74 % du foncier bâti)** est de son côté en progression totale de 5,4 %, intégrant une évolution physique dynamique des bases de 2 %.

↳ **La fiscalité des entreprises :**

La **taxe foncière acquittée par les entreprises s'élève à 1,1 M€**, en progression de 2,4 %, avec la revalorisation forfaitaire de 3,4 % des bases des locaux industriels et une évolution de celles des locaux professionnels et commerciaux selon les loyers moyens départementaux de leurs catégories.

Le montant de la **Cotisation Foncière des Entreprises (20,6 M€) progresse de 2,6 %**, avec l'effet de l'augmentation du nombre d'entreprises assujetties (+ 800, soit un total de 15 632) et de manière plus accessoire, de l'alignement de son taux au niveau du taux moyen national, soit 26,50 % (+ 0,9 %), représentant un produit supplémentaire 2022 de seulement 187 K€.

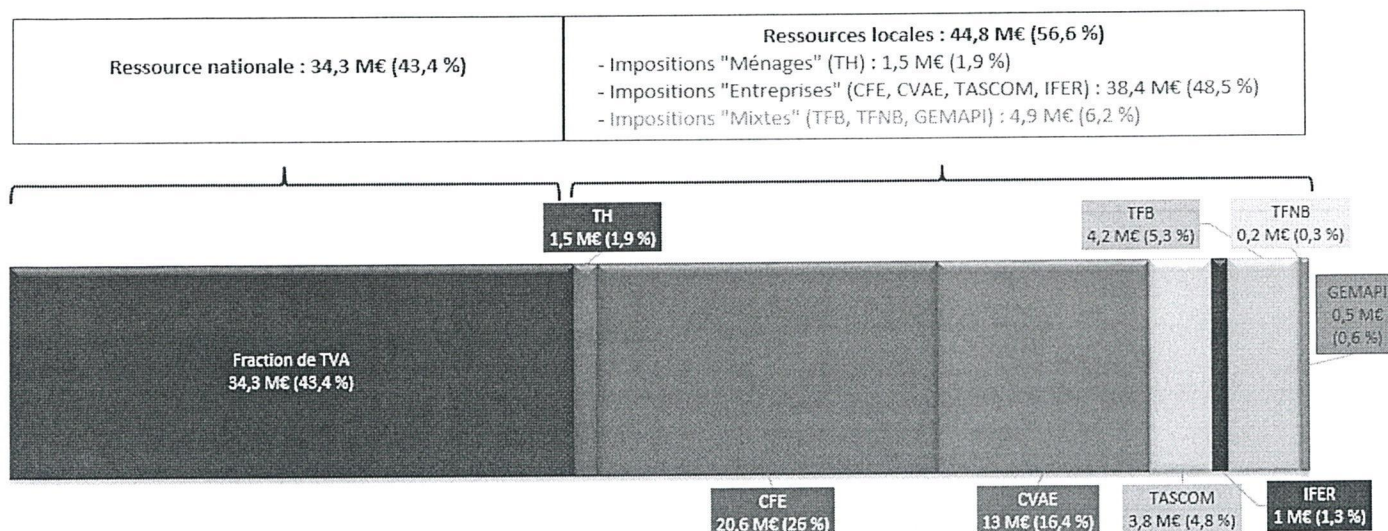
Pour sa dernière année de perception, la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (13 M€) enregistre une baisse de 5 %** avec la poursuite de l'incidence de la crise sanitaire, la recette 2022 intégrant le solde dû par les redevables au titre de l'année 2020.

L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (1 M€) augmente de 7,8 % suite à la revalorisation de son barème tarifaire décidée en Loi de finances (+ 1,5 %), couplée à la hausse du nombre de stations radioélectriques sur le territoire.

Le produit de la **Taxe sur les Surfaces Commerciales (3,8 M€) progresse de + 12,8 %** suite à l'augmentation du chiffre d'affaires annuel de certaines enseignes impactant le tarif de la taxe dont elles sont redevables.

Au Compte administratif 2022, la répartition du produit fiscal de Grand Besançon Métropole s'établit comme suit :

Panier fiscal CA 2022

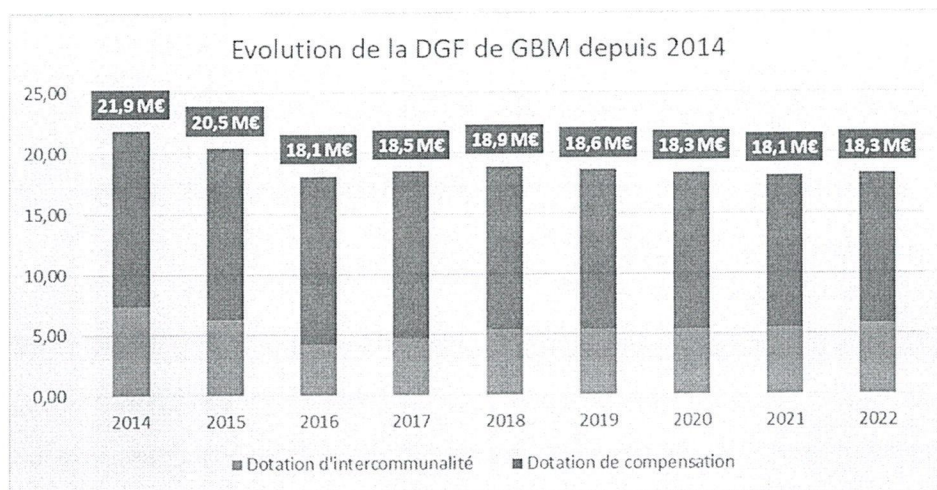
- Les dotations de l'Etat et le FPIC

Dotations de l'Etat et FPIC	Compte Administratif 2021	Budget 2022	Compte Administratif 2022	Evolution 2022 / 2021 (%)
DGF et DGD				
DGF dotation d'intercommunalité	5 460 814	5 876 251	5 876 251	7,6%
DGF dotation part compensation	12 653 232	12 375 676	12 375 676	-2,2%
DGF des permanents syndicaux	8 929	17 500	-	-
Dotation Politique de la Ville	-	50 000	74 200	-
DGD Urbanisme	35 064	50 000	49 200	40,3%
Total DGF et DGD	18 158 039	18 369 427	18 375 327	1,2%
Allocations compensatrices et péréquation				
Allocations compensatrices d'exonérations de CFE /CVAE	4 314 341	4 516 290	4 516 290	4,7%
Allocations compensatrices de taxes foncières	178 249	181 237	178 119	-0,1%
Allocations compensatrices et participation Gemapi	45 952	-	11 359	-75,3%
Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (recettes)	2 157 153	2 949 270	2 949 270	36,7%
Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle	1 352 865	1 352 864	1 385 595	2,4%
Total allocations compensatrices et péréquation	8 048 560	8 999 661	9 040 633	12,3%
TOTAL DOTATIONS DE L'ETAT	26 206 599	27 369 088	27 415 960	4,6%

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, s'élève au total à 18,3 M€, soit + 0,2 M€ et + 0,8 % par rapport à 2021.

La dotation d'intercommunalité est en légère progression (+ 0,4 M€) et représente 5,9 M€ (rappelons qu'en 2012, elle représentait 8,4 M€) tandis que la dotation de compensation diminue, du fait d'un écrêtement national, de - 2,2 % (- 0,3 M€), pour s'élever à 12,4 M€.

Sur une période plus longue, l'évolution de la DGF s'établit comme suit :



GBM perçoit 3,6 M€ de DGF de moins qu'en 2014 et 0,3 M€ de moins qu'en 2019, malgré les transferts de compétences intervenus depuis.

S'agissant du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)**, le Grand Besançon a perçu 1,4 M€ en 2022, comme en 2021. Le FDPTP est alimenté par une dotation de l'Etat depuis la réforme de la taxe professionnelle. Il est versé par le Département qui répartit son enveloppe entre communes et EPCI défavorisés en fonction de la faiblesse de leur potentiel fiscal ou de l'importance de leurs charges selon des critères objectifs librement définis par le Conseil départemental.

Les allocations compensatrices de fiscalité, versées par l'Etat pour compenser partiellement des exonérations qu'il accorde à certaines catégories de contribuables, ne portent plus que sur le foncier bâti (178 K€) et la Cotisation Economique Territoriale (CFE et CVAE : 4,5 M€) depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ces allocations compensatrices, qui ne font plus partie des variables d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités locales, progressent selon le volume des bases exonérées hors effet des taux.

En 2022, le territoire du Grand Besançon a de nouveau été éligible au **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**, ce qui lui permet de percevoir un produit de **2,9 M€**.

Le territoire Grand Bisontin dans son ensemble a perçu 5,3 M€ repartis selon les règles de droit commun : 2,3 M€ ont bénéficié parallèlement aux communes.

Pour rappel, instauré par la Loi de Finances 2012, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes jugées moins favorisées.

Pour mémoire, le territoire avait bénéficié du FPIC, calculé au niveau intercommunal, en 2012 et 2013, puis avait touché le dispositif de garantie de sortie en 2014. Il était redevenu éligible au versement en 2016 et en sortait progressivement depuis, tout en étant légèrement contributeur, jusqu'à une nouvelle éligibilité depuis 2019. La pérennité du bénéfice de ce fonds n'est toutefois pas assurée, le territoire étant classé en 2022 dans les derniers rangs d'éligibilité au niveau national (722ème rang sur 745).

Au titre du budget principal, l'épargne brute dégagée, constituant une des sources de financement des investissements, s'établit à 26,5 M€ en forte progression compte tenu du caractère dégradé de 2021 en lien avec la crise sanitaire (21,6 M€ en 2021). Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette dégagée (ou capacité d'autofinancement des investissements) s'élève à 25,8 M€ (contre 20,8 M€ en 2021).

2. L'investissement

a) Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT Budget Principal	Compte Administratif 2021	Budget 2022	Compte Administratif 2022	% de réalisation du CA 2022	% d'évolution CA 2022/ CA 2021
Dépenses des compétences et de l'administration générale	39 704 882	69 614 280	48 050 200	69,0%	21,0%
Enveloppe "projets d'investissement"	-	39 233 390	-	0,0%	-
Avances aux budgets annexes Noret, Portes de Vesoul, ZAE	79 462	576 027	219 825	38,2%	176,6%
Dépenses imprévues	-	1 000 000	-	0,0%	-
Transferts immobilisations	5 550 463	-	-	-	-100,0%
Remboursement capital de la dette	760 891	730 000	726 711	99,5%	-4,5%
Subvention d'équipement CRR	204 419	-	-	-	-100,0%
Taxe d'aménagement	946 675	2 360 000	2 035 878	86,3%	-
Résultats N-1	-	4 305 771	-	0,0%	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	47 246 792	117 819 468	51 032 614	43,3%	8,0%

Au titre de ses politiques intercommunales, le Grand Besançon a réalisé 48 M€ de dépenses d'équipement sur son seul budget principal : elles sont réalisées à hauteur de 69 %.

Les principaux montants correspondent aux projets suivants :

- la voirie : 18,3 M€, dont 9 M€ sur le péri-urbain et 7,8 M€ sur l'urbain et 0,3 M€ dans les zones d'activités économiques et 0,9 M€ sur le Plan de Mobilités.
- les aménagements des itinéraires cyclables (3,4 M€),
- la mise en œuvre du projet Synergie Campus (9,1 M€) auquel s'ajoutent un versement de 150 K€ pour la filière d'odontologie et de la Grande Bibliothèque (3,5 M€),
- les aides versées aux entreprises au titre du Fonds d'Intervention Economique (0,3 M€) et du Fonds Régional des Territoires (0,3 M€),
- 1,7 M€ consommés au titre de l'AP Habitat 2013-2021 (subvention pour la construction de logements locatifs, soutien à la réhabilitation de logements privés et publics et soutien à l'accession sociale), 1,1 M€ pour le Programme de Renouvellement Urbain, et 1,1 M€ pour les aides à la pierre,
- les participations aux travaux d'aménagement sur TEMIS 1 (0,7 M€) et Temis 2 Hauts du Chazal (0,3 M€),
- 0,4 M€ pour le PLUi et 0,3 M€ pour les travaux d'extension des cimetières,
- 0,2 M€ au titre du Plan Climat Air Energie Territorial et 0,2 M€ pour les fonds isolation et centre village,
- 0,6 M€ de subvention pour la future base nautique outdoor et 0,6 M€ pour les aménagements du Musée de Maisons Comtoises,
- 0,3 M€ au titre des eaux pluviales,
- les services communs (1,9 M€) pour l'achat de véhicules, logiciels, matériels et supports informatiques mutualisés pour les trois collectivités (GBM, Ville de Besançon et CCAS).

Il faut également rappeler qu'à ces montants, s'ajoutent **14,2 M€ de reports** pour des dépenses engagées, c'est-à-dire correspondant à des engagements juridiques pris par Grand Besançon Métropole (hors Autorisations de Programme) et qui font l'objet de restes à réaliser repris au budget 2023.

GBM a par ailleurs perçu 2,8 M€ de taxe d'aménagement, avec un reversement de 70 % aux communes conformément à la répartition adoptée par le Conseil de Communauté en novembre 2021, le solde étant affecté à la prise en compte de besoins supplémentaires sur la Voirie.

Cela représente au titre de 2022, restes à réaliser compris, un investissement de 62,3 M€ sur le budget principal, réalisé ou engagé, soit un taux de 89,4 % sur les dépenses d'investissement des compétences.

2,6 M€ de crédits sur les Autorisations de Programme ont par ailleurs fait l'objet de glissements sur les années suivantes, les reports n'étant pas possibles sur les AP.

Le Grand Besançon a remboursé le capital de ses emprunts à hauteur de 0,7 M€.

L'encours de dette (hors dépôts et cautionnements) au 31 décembre 2022 pour le budget principal s'établit à 9,5 M€ contre 10,2 M€ en 2021.

b) Les recettes d'investissement 2022 : 51,2 M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT Budget Principal	Compte Administratif 2021	Budget 2022	Compte Administratif 2022	% de réalisation du CA 2022	% d'évolution CA 2022/ CA 2021
Subventions, fonds de concours et remboursements perçus	12 435 571	29 095 333	22 323 171	76,7%	79,5%
Attribution de Compensation (AC)	7 331 932	7 395 909	7 395 908	100,0%	0,9%
FCTVA	5 004 256	5 000 000	4 783 835	95,7%	-4,4%
Remboursements d'avances faites aux budgets de Zones	12 740	-	-	-	-100,0%
Transferts immobilisations	5 550 463	-	-	-	-
Résultats N-1	12 754 801	12 730 605	12 730 605	100,0%	-0,2%
Taxe d'aménagement	946 675	3 370 000	2 807 177	83,3%	196,5%
Amende de police	708 068	1 162 522	1 162 522	100,0%	64,2%
Epargne brute	21 603 877	59 060 898	26 525 735	44,9%	22,8%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	66 348 383	117 815 267	77 728 954	66,0%	17,2%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT hors épargne brute	44 744 505	58 754 369	51 203 219	87,1%	14,4%

Les subventions, fonds de concours et remboursements perçus (sur la base des dépenses réalisées) s'élèvent à 22,3 M€, en hausse de 9,9 M€ par rapport à 2021, et concernent principalement :

- les subventions de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Union européenne pour la Grande Bibliothèque pour un montant global de 9,8 M€ dont 9 M€ au titre du plan France Relance,
- le co-financement des partenaires (Université de Franche-Comté, Région, Etat et Département du Doubs, Caisse des Dépôts et Consignations) pour le programme Synergie Campus pour un total de 3,3 M€ sur l'ensemble des opérations à savoir les études du schéma directeur, l'ISIFC, le learning centre, campus sport, réhabilitation des espaces publics, la mise à niveau des bâtiments et l'œuvre artistique,
- les fonds de concours perçus des communes (3,7 M€) pour la compétence voirie ainsi que des co-financements sur le Plan de Mobilités (0,4 M€),
- les subventions d'équipement reçues de la Ville et du CCAS au titre des services communs (1 M€),
- les subventions perçues dans le cadre du programme NPNRU (0,5 M€) et des aides à la pierre (0,6 M€),
- des participations pour la réalisation de pistes cyclables de la part de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région et du Département du Doubs (1,7 M€).

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) a été perçu à hauteur de 4,8 M€. Pour rappel, depuis la Loi de Finances pour 2021, le versement du FCTVA est automatisé pour la plupart des dépenses.

La mise en place de **l'Attribution de Compensation en investissement** depuis 2018 pour les transferts de compétences a engendré la perception par GBM au titre de l'année 2022 de 7,4 M€ de recettes.

Aucun emprunt n'a été contracté par Grand Besançon Métropole au budget principal en 2022.

3. Résultats 2022 du budget principal

Le résultat 2022 s'établit au vu de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (65,6 M€) et du déficit d'investissement après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (-15,6 M€).

C'est ce résultat, affecté intégralement à l'investissement et que le PPI prévoit de consommer intégralement lors de la montée en charge du programme, qui permet de définir la capacité d'investissement au-delà des 29 M€ de base annuelle.

Le résultat 2023 intègre les résultats cumulés des exercices précédents, la hausse par rapport à 2022 (40 M€) s'expliquant principalement par la perception par anticipation et en une seule fois, de la subvention de l'Etat de 9 M€ au titre du Plan de Relance sur la Grande Bibliothèque, ainsi que par l'indemnité de sinistre de 1,7 M€ sur le parking Cassin, ces deux recettes ayant un caractère ponctuel.

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	110 968 029,09	51 032 614,16
	Dépenses réalisées d'ordre	11 371 853,82	11 141 715,61
	Total	122 339 882,91	62 174 329,77
Recettes	Recettes réalisées réelles	137 493 763,78	51 203 218,81
	Recettes réalisées d'ordre	10 493 371,15	12 020 198,28
	Total	147 987 134,93	63 223 417,09
Résultats de l'exercice par section		25 647 252,02	1 049 087,32
Résultat 2021		39 980 629,78	-4 305 770,91
Résultat de clôture par section		65 627 881,80	-3 256 683,59
RESULTAT TOTAL (excédent)		62 371 198,21 €	
Besoin de financement des RàR		12 387 387,98 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2023		49 983 810,23 €	

III - Les Budgets annexes

1. Le Budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)					
	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% réalisation 2022	% évolution 2022/2021
FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports					
Dépenses de fonctionnement :					
Prestations transports DSP/ marchés affrêteurs :	46 627 698	52 084 375	50 837 445	97,6%	9,0%
- DSP - urbain	38 745 310	43 609 275	42 509 275	97,5%	9,7%
- marchés affrêteurs	7 882 387	8 475 100	8 328 170	98,3%	5,7%
Charges de personnel	474 165	606 983	562 325	92,6%	18,6%
Dépenses de fonctionnement	917 589	1 129 170	1 039 075	92,0%	13,2%
Dépenses imprévues	-	1 848 191	-	-	-
Emprunt	-	5 659 618	-	0,0%	0,0%
Frais financiers	2 425 296	2 675 024	2 575 220	96,3%	6,2%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	50 444 748	64 003 361	55 014 065	86,0%	9,1%
Épargne brute	13 479 644	14 545 504	13 293 055	-	-1%
Total des dépenses de fonctionnement	63 924 392	78 548 865	68 307 120	87,0%	9%
Recettes de fonctionnement :					
Versement Mobilité	34 396 782	36 995 000	36 994 758	100,0%	7,6%
Billetterie et exploit. support publicitaire	10 556 880	11 112 936	11 119 198	100,1%	5,3%
Prestations transports scolaires	3 987 103	3 901 961	4 038 112	103,5%	1,3%
DGD	290 962	290 962	290 962	100,0%	0,0%
Subventions diverses	1 295 576	1 701 841	1 826 841	107,3%	41,0%
Divers (annulations de rattachements, opération patrimoine ...)	237 089	24 935	49 549	-	-79,1%
Subventions d'équilibre	13 160 000	13 987 700	13 987 700	100,0%	6,3%
Résultat de fonctionnement reporté	-	10 533 530	-	<i>ne se réalise pas</i>	
Total des recettes de fonctionnement	63 924 392	78 548 865	68 307 120	87,0%	6,9%
INVESTISSEMENT du budget annexe Transports					
Dépenses d'investissement :					
Opérations TCSP dont :	242 706	1 673 211	1 262 947	75,5%	420,4%
- Tramway	141 772	358 105	213 466	59,6%	50,6%
- Dépôt Planoise, Infrastructures Nord et Voie en site propre bus	100 934	1 315 106	1 049 481	79,8%	939,8%
Acquisition de bus, vélos et matériel roulant	3 043 672	4 866 464	3 490 139	71,7%	14,7%
Autres dépenses d'investissement	2 304 628	4 954 980	3 289 350	66,4%	42,7%
Remboursement du capital de la dette	6 136 000	6 360 000	6 358 875	100,0%	3,6%
Regularisations gestion TVA	73 473	-	-	-	-
Remboursement avance	-	1 131 924	-	-	-
Dépenses imprévues	-	1 000 000	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	11 800 479	19 986 578	14 401 311	72,1%	22,0%
Recettes d'investissement :					
Subventions opérations	769 308	1 043 128	1 092 908	104,8%	42,1%
FCTVA	90 476	-	-	-	-
Autres	66 872	-	-	-	-
Recours à l'emprunt	-	300 000	300 000	100,0%	-
Résultat n-1	-	4 097 946	-	<i>ne se réalise pas</i>	
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	926 655	5 441 074	1 392 908	25,6%	50,3%
Épargne brute	13 479 644	14 545 504	13 293 055	-	-1,4%
Total des recettes d'investissement	14 406 299	19 986 578	14 685 963	73,5%	1,9%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	62 245 227	83 989 939	69 415 376	82,6%	12%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	64 851 047		69 700 028	83,0%	7%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)	14 631 476		14 916 128		

a) Le Fonctionnement (68,3 M€)

DEPENSES :

Le coût de la **Délégation de Service Public (DSP)** relative à l'exploitation de lignes urbaines du réseau de transport Ginko s'élève à 42,5 M€. Pour rappel, l'ensemble des charges d'exploitation du réseau est porté par le budget Transports, en parallèle de la perception de l'ensemble des recettes de billetterie.

A noter cependant que le coût de la DSP en 2022, correspondant aux avances de forfait de charges versées par la collectivité sur l'année, fera, comme tous les ans, l'objet d'une régularisation en 2023 afin de prendre en compte le bilan de l'année précédente.

Le marché d'affrètement relatif à l'exploitation des lignes périurbaines du réseau de transport Ginko s'élève à 8,3 M€, soit une augmentation de 5,7 % par rapport à 2021, en lien avec les hausses énergétiques et d'inflation.

Les charges de personnel s'établissent quant à elles à 562 K€. La hausse des dépenses de 18,6 % (+ 90 K€) par rapport à l'exercice 2021 s'explique par une réduction de la vacance de postes ainsi que la prise en compte des mesures nationales.

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 M€. Elles intègrent principalement les transports spéciaux (tarification multimodale) pour 296 K€, des prestations de service (134 K€), l'entretien et les réparations des biens urbains et périurbains (94 K€), des études (83 K€), des divers frais de fonctionnement (eau, électricité, taxes foncières ...) pour 364 K€ et des remboursements de versement mobilité (60 K€).

Les frais financiers ont atteint 2,6 M€, en hausse de 150 K€. Cette augmentation est liée à la hausse des taux d'intérêts indexés sur le taux du livret A.

RECETTES :

Le Versement Mobilité (y compris la compensation pour relèvement de seuil) a été perçu **à hauteur de 37 M€, en hausse de 7,6 % et 2,6 M€ par rapport à 2021**, conséquence des effets de reprise de l'activité économique après la crise sanitaire. Pour mémoire, le VM 2019 se situait à 33,8 M€.

Les recettes de billetterie GINKO s'élèvent à 10,9 M€ intégrant essentiellement les recettes issues du contrat de DSP mais aussi la billetterie péri-urbaine et Facili-TER. Elles sont en hausse par rapport à 2021, compte tenu de la fréquentation du réseau et malgré la révision de la grille tarifaire. 1,8 M€ ont été versés par Kéolis en 2022 au titre des versements des recettes garanties pour 2021.

Les redevances de commercialisation des **supports publicitaires** des bus urbains, dans le cadre du marché s'élèvent à 176 K€.

La participation régionale au titre des prestations transports scolaires représente un montant de 4 M€ en 2022.

La Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat (DGD), résultant de transferts de compétences s'élève à 291 K€, montant identique à celui de 2021.

Pour rappel, l'épargne brute (13,3 M€) permet de couvrir la dotation nette aux amortissements.

b) L'investissement (14,4 M€)

DEPENSES :

Le montant des dépenses d'investissement atteint 14,4 M€ en 2022, dont 3,5 M€ consacrés à l'acquisition de bus, vélos et matériels embarqués.

2,2 M€ ont par ailleurs été réalisés pour la poursuite des aménagements des pôles d'échanges.

Le remboursement de capital de la dette s'est élevé à 6,4 M€, intégrant 0,3 M€ de réaménagement de dette, en baisse par rapport à 2021.

RECETTES :

Le montant des recettes d'investissement s'est pour sa part élevé à 1,4 M€ (hors épargne brute) au titre de subventions perçues pour les projets de GBM.

Pour 2022, une opération de réaménagement de la dette a été effectuée générant une dépense et une recette de 300 K€. Le budget n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022.

c) Résultats 2022 du Budget annexe Transports

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	55 014 064,18	14 401 311,68
	Dépenses réalisées d'ordre	13 563 205,24	2 559 886,29
	Total	68 577 269,42	16 961 197,97
Recettes	Recettes réalisées réelles	68 307 119,71	1 392 907,87
	Recettes réalisées d'ordre	2 559 886,29	13 563 205,24
	Total	70 867 006,00	14 956 113,11
Résultats de l'exercice par section		2 289 736,58	-2 005 084,86
Résultat 2021		10 533 530,04	4 097 946,17
Résultat de clôture par section		12 823 266,62	2 092 861,31
RESULTAT TOTAL (excédent)		14 916 127,93 €	
Besoin de financement des RàR		2 156 264,78 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2023		12 759 863,15 €	

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (12,8 M€) et du déficit d'investissement après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (-0,1 M€), le résultat net 2022 du budget Transports est de 12,8 M€, dont 6,8 M€ d'avance de l'Etat.

Cette avance a été versée en 2020 au titre des pertes de recettes de Versement Mobilité et billetterie lors de la crise sanitaire. Son remboursement n'a pas encore démarré en 2022, celui-ci s'enclenchant à compter de l'année suivant celle où le montant des recettes concernées a été égal ou supérieur à la moyenne des montants perçus entre 2017 et 2019.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2023 et permettent l'équilibre de celui-ci.

2. Le budget annexe Déchets

BUDGET ANNEXE DECHETS (opérations réelles)					
	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% de réalisation	% d'évolution CA 2022/ CA 2021
FONCTIONNEMENT du budget annexe Déchets					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	7 972 046	8 637 561	8 448 996	97,8%	6,0%
Prestations SYBERT (tri, traitement, déchetteries, réhabilitation des décharges)	12 744 797	13 477 513	13 472 874	100,0%	5,7%
Collecte OM (résiduelles, recyclables, cartons, bio-déchets)	1 527 752	1 711 000	1 700 366	99,4%	11,3%
Autres dépenses de fonctionnement	1 253 732	1 643 526	1 540 762	93,7%	22,9%
Remboursement des intérêts de la dette	-	16 000	4 933	-	-
Dépenses imprévues	-	70 382	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	23 498 327	25 555 982	25 167 931	98,5%	7,1%
Epargne brute	1 469 825	1 192 000	1 333 679	-	-9,3%
Total des dépenses de fonctionnement	24 968 152	26 747 982	26 501 610	99,1%	6,1%
Recettes de fonctionnement :					
REOM ménages et non ménages	18 601 255	18 621 275	18 707 143	100,5%	0,6%
Ventes de matières de récupération	572 564	1 001 000	1 588 107	158,7%	177,4%
Subventions	2 577 142	2 740 000	2 838 266	103,6%	10,1%
Autres recettes de fonctionnement	3 217 191	3 463 100	3 368 095	97,3%	4,7%
Résultat n-1	-	922 607	-	<i>ne se réalise pas</i>	
Total des recettes de fonctionnement	24 968 152	26 747 982	26 501 610	99,1%	6,1%
INVESTISSEMENT du budget annexe Déchets					
Dépenses d'investissement :					
Véhicules	744 721	2 399 758	426 431	17,8%	-42,7%
Conteneurs, PAV	693 843	794 447	443 539	55,8%	-36,1%
Mobilier, Matériel	29 624	84 755	5 101	6,0%	-82,8%
Autres dépenses d'investissement	39 929	112 988	17 309	15,3%	-
Total des dépenses d'investissement	1 508 117	3 391 948	892 380	26,3%	-40,8%
Recettes d'investissement :					
Subventions	-	150 000	178 624	-	-
Résultat n-1	-	899 948	235 813	<i>ne se réalise pas</i>	
Recours à l'emprunt	-	1 150 000	-	-	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	0	2 199 948	414 437	18,8%	-
Epargne brute	1 469 825	1 192 000	1 333 679	-	-9,3%
Total des recettes d'investissement	1 469 825	3 391 948	1 748 115	51,5%	18,9%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	25 006 444	28 947 930	26 060 311	90,0%	4,2%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	24 968 152		26 916 046	93,0%	7,8%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)	1 822 555		2 442 477		

a) **Le Fonctionnement (26,5 M€)**

Les charges de personnel se sont élevées à 8,5 M€ dont 3,2 M€ pour les agents du SYBERT donnant lieu à remboursement intégral.

Les charges de personnel propres au budget Déchets enregistrent une hausse de 290 K€ par rapport à 2021 soit + 5,9 %. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, par les revalorisations du SMIC intervenues en 2022, par le glissement vieillesse technicité ainsi que diverses mesures catégorielles et notamment celle bénéficiant à la catégorie B.

Les appels à contribution du SYBERT relatifs aux prestations de traitement des déchets se sont montés à 13,5 M€ en 2022, soit une hausse de 5,7 % par rapport à 2021, se décomposant comme suit :

- Prestations de tri : 2 M€ (+4,4 %) ;
- Traitement des déchets résiduels : 5,5 M€ (+ 8,3 %) ;
- Prestations appelées à l'habitant : déchetteries, compostage individuel, valorisation organique, frais d'administration du SYBERT et contribution à la déconstruction des anciens fours : 6 M€ (+ 3,9 %).

Le produit global de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (ménages et non ménages) s'élève à 18,7 M€, en hausse de 0,6 % par rapport à 2021 :

Cette faible évolution s'explique de la manière suivante :

- celle des usagers professionnels en hausse de 3,8 %
- celle des ménages, quasiment identique à 2021 (- 6 K€ soit une baisse de 0,7 % compte tenu de la hausse de la population).

Le principe d'équilibre du budget annexe Déchets repose sur la redevance. Le niveau de l'encaissement de la Redevance Incitative est très largement subordonné à l'adaptation et à la réaction des usagers dans la gestion de leurs déchets. Mise en place en septembre 2012, la redevance incitative est en effet pour mémoire composée :

- d'une partie variable à la pesée calculée sur la base d'un tarif unique au kg de déchets résiduels collectés,
- d'une partie variable dont le montant est fonction du volume du bac mis à disposition et du nombre de présentations de celui-ci à la collecte,
- d'une partie abonnement dont le montant est fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition ainsi que du niveau de service correspondant au lieu de résidence de l'utilisateur.

b) **L'investissement (0,9 M€)**

Les acquisitions de matériel de transports (véhicules) se sont élevées à 0,4 M€.

Les acquisitions de conteneurs et de points d'apport volontaire s'élèvent à 0,4 M€ (0,7 M€ en 2021).

c) Résultats 2022 du Budget annexe Déchets

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	25 167 931,04	892 379,97
	Dépenses réalisées d'ordre	1 086 709,95	28 125,00
	Total	26 254 640,99	920 504,97
Recettes	Recettes réalisées réelles	26 501 609,85	414 436,60
	Recettes réalisées d'ordre	28 125,00	1 086 709,95
	Total	26 529 734,85	1 501 146,55
Résultats de l'exercice par section		275 093,86	580 641,58
Résultat 2021		922 606,84	664 135,17
Résultat de clôture par section		1 197 700,70	1 244 776,75
RESULTAT TOTAL		2 442 477,45 €	
Besoin de financement des RàR		779 232,97 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2023		1 663 244,48 €	

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (1,2 M€) et de l'excédent d'investissement après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (0,5 M€), le résultat net 2022 du budget annexe déchets est de 1,7 M€.

L'excédent de fonctionnement 2022 trouve son origine dans la reprise des résultats antérieurs (1,6 M€), l'exercice 2022 présentant un résultat de 856 K€ qui s'explique par les mouvements suivants :

Pour les dépenses :

- des charges de personnel non consommées (- 51 K€)
- des prestations et fournitures diverses inférieures aux prévisions (- 83 K€)

Pour les recettes :

- un encaissement de redevance légèrement supérieur aux prévisions (+ 86 K€)
- des ventes de matières supérieures aux prévisions (+ 587 K€) en raison d'une hausse sensible des cours de reprise des matières notamment au premier semestre 2022
- un encaissement de subvention un peu plus important que prévu (+ 98 K€)
- des produits divers inférieurs aux attentes (- 95 K€)

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2023.

3. Le budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

BUDGET ANNEXE CRR (opérations réelles)					
	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% réalisation 2022	% évolution 2022/2021
FONCTIONNEMENT du budget annexe CRR					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	5 230 499	5 473 002	5 359 281	97,9%	2,5%
Maintenance bâtiment CRR, FRAC et brasserie Pixel	319 615	412 979	318 528	77,1%	-0,3%
Dépenses de fonctionnement courantes	484 083	580 007	484 625	83,6%	0,1%
Remboursement des intérêts de la dette	74 082	7 038	5 301	75,3%	-92,8%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	6 108 279	6 473 026	6 167 735	95,3%	1,0%
Epargne brute	819 434	533 022	299 883	-	-63,4%
Total des dépenses de fonctionnement	6 927 713	7 006 048	6 467 619	92,3%	-6,6%
Recettes de fonctionnement :					
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	358 463	560 636	502 631	89,7%	40,2%
Recettes externes (subventions)	705 760	695 000	460 500	66,3%	-34,8%
Refacturation bâtiment et utilisation des locaux partagés	97 686	146 360	98 582	67,4%	0,9%
Autres recettes de fonctionnement	56 848	96 493	90 396	93,7%	59,0%
Subvention d'équilibre fonctionnement	5 708 955	5 273 555	5 315 509	100,8%	-6,9%
Total des recettes de fonctionnement hors résultat n-1	6 927 713	6 772 044	6 467 619	95,5%	-6,6%
Résultat n-1	-	234 004	-	<i>ne se réalise pas</i>	
Total des recettes de fonctionnement	6 927 713	7 006 048	6 467 619	92,3%	-6,6%
INVESTISSEMENT du budget annexe CRR					
Dépenses d'investissement :					
Cité des Arts et de la Culture	-	5 323	5 323	-	-
Autres dépenses d'équipement (dont acquisition d'instruments)	207 476	656 510	226 357	34,5%	9,1%
Remboursement du capital de la dette	680 429	1 970 000	1 969 900	100,0%	189,5%
Total des dépenses d'investissement hors résultat N-1	887 905	2 631 833	2 201 580	83,7%	148,0%
Résultat n-1	-	248 028	-	<i>ne se réalise pas</i>	
Total des dépenses d'investissement	887 905	2 879 861	2 201 580	76,4%	148,0%
Recettes d'investissement :					
Grosses réparations bâtiments FRAC	10 329	101 760	30 758	30,2%	197,8%
Cité des arts	-	5 323	5 323	100,0%	-
FCTVA	54 242	41 178	28 066	68,2%	-48,3%
Emprunt	-	1 810 000	1 810 000	100,0%	-
Subvention d'équilibre investissement	204 419	-	-	-	-100,0%
Résultat n-1	639 153	383 578	383 578	100,0%	-40,0%
Vente instruments	-	5 000	-	0,0%	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	908 143	2 346 839	2 257 725	96,2%	148,6%
Epargne brute	819 434	533 022	299 883	-	-63,4%
Total des recettes d'investissement	1 727 578	2 879 861	2 557 608	88,8%	48,0%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	6 996 184	9 352 887	8 369 315		
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	7 835 856		8 725 343		
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)	369 554		342 005		

a) Le fonctionnement (6,5 M€)

En dépenses :

Les dépenses de personnel s'élèvent à 5,4 M€ et représentent 82,9 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent par rapport à 2021 de 129 K€ (soit une hausse de 2,5 %). Cette évolution correspond principalement à la prise en compte des mesures nationales prises en 2022.

Au titre de **la maintenance du bâtiment Cité des Arts**, 319 K€ de dépenses ont été réalisées, 98 K€ ayant été refacturés à la Région et au FRAC.

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 485 K€ dont notamment :

- les actions culturelles et pédagogiques à hauteur de 214 K€,
- la contribution du budget annexe CRR au budget principal pour 172 K€,
- les charges d'exploitation courante du conservatoire pour 75 K€.

Les frais financiers se sont élevés à 5 K€, soit une diminution de 92,8 % par rapport à l'exercice précédent (74 K€), s'expliquant par des opérations de réaménagements de la dette.

En recettes :

Des subventions au titre du fonctionnement du CRR ont été reçues à hauteur de 460 K€ soit - 34,8 % par rapport à 2021 :

- 40 K€ de subvention annuelle du Conseil Départemental du Doubs, comme en 2021,
- 280 K€ de subvention de la Région (sur un total de 510 K€, avec le solde attendu en 2023),
- 140 K€ de subvention de l'Etat (contre 150 K€ en 2021), cette différence est liée au versement, en 2021, d'une subvention exceptionnelle de 10 K€ dans le cadre du plan de relance de l'Etat.

Les droits de scolarité et les frais de dossiers ont été perçus à hauteur de 502 K€, en hausse de 40,2 % par rapport à 2021 (358 K€). Cette hausse résulte de la fin de la crise sanitaire qui avait conduit au vote d'une remise exceptionnelle des droits de scolarité au titre de l'année 2020/2021.

La participation des familles en 2022 représente 8,3 % de ce coût (objectif : 10%).

L'équilibre du Budget annexe CRR a été obtenu par le versement d'une subvention du budget principal, mobilisée à hauteur de 5,3 M€.

b) L'investissement (2,2 M€)

Afin d'assurer un renouvellement du **parc instrumental**, des instruments de musique ont été achetés à hauteur de 62 K€.

164 K€ ont permis de réaliser des travaux sur les bâtiments FRAC et Conservatoire (109 K€ pour des travaux de peinture, travaux d'accessibilité, relamping, éclairage auditorium ...), ainsi que des acquisitions de mobiliers et d'outils informatiques (55 K€).

En parallèle, des recettes de refacturation des travaux par le FRAC (30 K€) ainsi que du FCTVA (28 K€) ont été perçus.

Le remboursement de capital de la dette (2 M€) comprend principalement les opérations de réaménagement de la dette, neutres budgétairement (1,8 M€ en recettes et dépenses).

c) Résultats 2022 du Budget annexe CRR

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réelles	6 167 735,14	2 201 579,73
	Dépenses d'ordre	534 231,74	344,30
	Total	6 701 966,88	2 201 924,03
Recettes	Recettes réelles	6 467 618,58	2 257 724,57
	Recettes d'ordre	344,30	534 231,74
	Total	6 467 962,88	2 791 956,31
Résultats de l'exercice par section		-234 004,00	590 032,28
Résultat 2021		234 004,00	-248 027,67
Résultat de clôture par section		0,00	342 004,61
RESULTAT TOTAL (excédent)		342 004,61 €	
Besoin de financement des RàR		0,00 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2023		342 004,61 €	

Avec la clôture du budget annexe CRR, l'excédent d'investissement (342 K€) sera repris sur le budget principal lors de la décision modificative n°1.

4. Le budget annexe Eau

BUDGET ANNEXE EAU (opérations réelles)					
	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% de réalisation 2022	% évolution 2022/2021
FONCTIONNEMENT du budget annexe Eau					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	2 691 768	2 993 746	2 960 697	98,9%	10,0%
Dépenses de fonctionnement courantes	2 431 083	3 931 494	3 322 165	84,5%	36,7%
Agence de l'eau	3 441 596	3 254 855	2 964 855	91,1%	-13,9%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	184 577	137 846	129 658	94,1%	-29,8%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	8 749 024	10 317 941	9 377 375	90,9%	7,2%
Epargne brute	5 189 080	7 464 496	6 488 157	-	25,0%
Total des dépenses de fonctionnement	13 938 104	17 782 437	15 865 531	89,2%	13,8%
Recettes de fonctionnement :					
Vente d'eau	9 425 320	9 200 000	10 324 983	112,2%	9,5%
Agence de l'eau	3 112 505	3 160 000	3 900 420	123,4%	25,3%
Autres recettes de fonctionnement	1 400 279	1 000 737	1 640 128	163,9%	17,1%
Reprise des résultats de N-1	-	4 421 700	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	13 938 104	17 782 437	15 865 531	89,2%	13,8%
INVESTISSEMENT du budget annexe Eau					
Dépenses d'investissement :					
Travaux réseaux et branchements	1 835 969	2 836 370	1 945 420	68,6%	6,0%
Construction et bâtiments	741 033	3 082 720	1 618 046	52,5%	118,3%
Mobilier, Matériel	562 029	1 114 733	499 389	44,8%	-11,1%
Autres dépenses d'investissement	278 871	1 468 330	1 083 184	73,8%	288,4%
Remboursement du capital de la dette	771 995	1 808 249	1 791 806	99,1%	132,1%
Total des dépenses d'investissement	4 189 898	10 310 403	6 937 845	67,3%	65,6%
Recettes d'investissement :					
Subventions	478 703	2 798 429	2 413 595	86,2%	404,2%
Recours à l'emprunt	-	1 622 953	1 147 013	70,7%	-
Autres recettes d'investissement	-	-	1 833	-	-
Reprise des résultats de N-1	1 378 158	2 004 489	1 396 439	69,7%	1,3%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	1 856 861	6 425 871	4 958 879	77,2%	167,1%
Epargne brute	5 189 080	7 464 496	6 488 157	-	25,0%
Total des recettes d'investissement	7 045 941	13 890 367	11 447 036	82,4%	62,5%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	12 938 922	20 628 344	16 315 220	79,1%	26,1%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	15 794 965	24 208 308	20 824 410	86,0%	31,8%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1)	6 426 189		9 538 940		

a) Le Fonctionnement (15,9 M€)

En dépenses :

Les charges de personnel s'élèvent à 3 M€ (taux de réalisation de 98,9 %) et représentent 31,6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en hausse de 10 % par rapport à 2021. Ceci est dû notamment à la résorption partielle des vacances de postes liées à des difficultés de recrutement sur certains métiers et à la hausse du traitement indiciaire de 3,5 % à partir du 1^{er} juillet dernier.

Les dépenses de fonctionnement courantes représentent 3,3 M€ et comprennent notamment l'achat d'énergie (+ 0,2 M€, avec un impact encore partiel de la hausse énergétique, plus sensible sur

2023), de produits de traitement (+ 0,1 M€), de matériels, d'analyses, de prestations. Elles concernent également les frais de formation et la contribution aux charges du budget principal, cette dernière s'élevant à 687 K€.

Ces dépenses sont globalement en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2021 du fait notamment de l'intégration en 2022 d'un achat d'avance de ventes d'eau en gros de 0,4 M€ liée aux conventions de retrait des syndicats de Byans sur Doubs, mais aussi du fait de l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières.

Le poste **redevances versées à l'Agence de l'Eau** s'élève à 3 M€. Il comprend la redevance prélèvement, la redevance modernisation des réseaux de collecte et la redevance pollution domestique.

Le remboursement des **intérêts de la dette** s'élève à 126 K€ auquel s'ajoutent 3 K€ de frais bancaires.

En recettes :

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 15,9 M€ et se répartissent sur les postes suivants :

- les ventes d'eau (10,3 M€) auxquelles s'ajoute la part fixe de location de compteur (0,7 M€) soit un total de 11,1 M€ en hausse de 9,7 % par rapport à 2021. Cette augmentation est due essentiellement à un décalage de facturation ;
- les redevances (3,9 M€, reversées ensuite à l'Agence de l'Eau) ;
- les autres recettes de fonctionnement (0,9 M€), correspondant aux frais d'accès au service, aux prestations de recherches de fuites, à la réalisation de branchements neufs, à la contribution du budget assainissement.

b) L'investissement (6,9 M€)

En 2022, les travaux consacrés aux réseaux (extensions, renouvellements) et aux branchements ont mobilisé 1,9 M€.

Les dépenses d'investissement destinées aux bâtiments ont été réalisées à hauteur de 1,6 M€ et ont porté notamment sur :

- des travaux d'automatisme ;
- des interventions et de la maintenance de la télégestion ;
- des travaux de sécurisation des sites ;
- des travaux sur les différents ouvrages ;
- les travaux de rénovation de la station de la Malate.

Les acquisitions de mobiliers et matériels se sont élevées à 0,5 M€.

Les travaux en régie (mouvements d'ordre) se montent à 248 K€ en 2022.

Les autres dépenses d'investissement comprennent notamment les sommes à verser aux agriculteurs pour la réalisation de travaux dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux, action à l'initiative de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée mise en place à partir de 2022 qui a mobilisé 0,8 M€.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 0,6 M€ hors opération de refinancement de dette réalisée en 2022 à hauteur de 1,2 M€ et neutre budgétairement.

Hors épargne brute, le financement de ces dépenses a notamment été assuré par l'encaissement de 2,4 M€ de subventions, dont les crédits versés par l'Agence de l'Eau dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux et par l'affectation de la reprise du résultat budgétaire de 2021.

Aucune mobilisation d'emprunt n'est intervenue au cours de l'année 2022 (hors l'opération de refinancement de dette de 1,2 M€).

c) Résultats 2022 du Budget annexe Eau

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	9 377 374,74	6 937 845,03
	Dépenses réalisées d'ordre	4 232 297,44	857 352,15
	Total	13 609 672,18	7 795 197,18
Recettes	Recettes réalisées réelles	15 865 531,36	4 958 879,07
	Recettes réalisées d'ordre	857 352,15	4 232 297,44
	Total	16 722 883,51	9 191 176,51
Résultats de l'exercice par section		3 113 211,33	1 395 979,33
Résultat 2021		4 421 700,36	608 049,27
Résultat de clôture par section		7 534 911,69	2 004 028,60
RESULTAT TOTAL		9 538 940,29 €	
Besoin de financement des RàR		2 083 230,80 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2023		7 455 709,49 €	

Le résultat total 2022 du budget Eau s'élève à 7,5 M€ après couverture des restes à réaliser 2022. Le besoin de financement des restes à réaliser (2,1 M€) est financé par l'excédent d'investissement (2 M€) et par une partie de l'excédent de fonctionnement (0,1 M€ sur 7,5 M€).

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2023 et contribuent à son équilibre.

5. Le budget annexe Assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (opérations réelles)					
	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% de réalisation 2022	% évolution 2022/2021
FONCTIONNEMENT du budget annexe Assainissement					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	3 411 331	3 688 852	3 587 234	97,2%	5,2%
Dépenses de fonctionnement courantes	4 809 814	6 224 330	5 499 876	88,4%	14,3%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	640 338	436 656	410 255	94,0%	-35,9%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	8 861 484	10 349 838	9 497 365	91,8%	7,2%
Epargne brute	7 093 907	8 021 934	8 237 803	-	16,1%
Total des dépenses de fonctionnement	15 955 391	18 371 772	17 735 168	96,5%	11,2%
Recettes de fonctionnement :					
Redevance assainissement	11 300 817	10 482 000	12 729 632	121,4%	12,6%
Eaux pluviales	1 274 785	1 293 907	1 293 907	100,0%	1,5%
Autres recettes de fonctionnement	3 379 788	2 771 200	3 711 629	133,9%	9,8%
Reprise des résultats de N-1	-	3 824 665	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	15 955 391	18 371 772	17 735 168	96,5%	11,2%
INVESTISSEMENT du budget annexe Assainissement					
Dépenses d'investissement :					
Travaux réseaux et branchements	1 779 374	2 379 620	1 192 655	50,1%	-33,0%
Construction et bâtiments	2 605 168	2 936 470	1 569 720	53,5%	-39,7%
Mobilier, Matériel	628 490	947 039	324 930	34,3%	-48,3%
Autres dépenses d'investissement	5 236 945	6 151 118	3 375 777	54,9%	-35,5%
Reprise des résultats de N-1	-	5 668 576	-	-	-
Remboursement du capital de la dette	1 667 368	6 566 598	6 517 031	99,2%	290,9%
Total des dépenses d'investissement	11 917 344	24 649 422	12 980 112	52,7%	8,9%
Recettes d'investissement :					
Subventions	1 450 930	4 976 763	3 509 268	70,5%	141,9%
Autres recettes d'investissement	62 255	-	9 489	-	-84,8%
Reprise des résultats de N-1	886 624	5 864 561	5 864 561	100,0%	561,4%
Recours à l'emprunt	-	7 167 690	5 576 390	77,8%	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	2 399 810	18 009 014	14 959 707	83,1%	523,4%
Epargne brute	7 093 907	8 021 934	8 237 803	-	16,1%
Total des recettes d'investissement	9 493 716	26 030 948	23 197 510	89,1%	144,3%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	20 778 828	34 999 260	22 477 477	64,2%	8,2%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	18 355 200	36 380 786	32 694 876	89,9%	78,1%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1 transférés)	4 020 649		8 373 487		

a) Le Fonctionnement (17,7 M€)

En dépenses :

Les **charges de personnel** s'élèvent à 3,6 M€ (taux de réalisation de 97,2 %) et représentent 37,8 % des dépenses réelles de fonctionnement. La hausse de 5,2 % est due à la résorption partielle des vacances de postes liées à des difficultés de recrutement sur certains métiers et à la hausse du traitement indiciaire de 3,5 % à partir du 1^{er} juillet dernier.

Les **dépenses de fonctionnement courantes** représentent 5,5 M€ et comprennent notamment l'énergie (+ 0,3 M€), de produits de traitement (+ 0,1 M€), de matériels, d'analyses, de prestations.

Elles concernent également les frais de formation. Les contributions aux charges du budget principal et du budget eau s'élèvent respectivement à 925 K€ et 52 K€. Ces dépenses sont globalement en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2021 notamment du fait de l'augmentation des prix (hausse des coûts de l'énergie, des matières premières et des prestations).

Le remboursement des **intérêts de la dette** s'élève à 406 K€ € auquel s'ajoutent 4 K€ de frais bancaires.

En recettes :

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 17,7 M€ et se répartissent sur les postes suivants :

- la redevance d'assainissement (12,7 M€), avec le même effet de décalage de facturation que sur l'eau, qui explique la hausse de 12,6 % ;
- la contribution eaux pluviales (1,3 M€, reversement du budget principal) ;
- les autres recettes de fonctionnement (3,7 M€), comprennent notamment l'encaissement de la prime d'épuration (0,5 M€), la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (1,1 M€), la revente du biogaz (1,2 M€), les travaux de branchement, les contrôles de conformité, l'admission des matières de vidange et des subventions.

b) L'investissement (13 M€)

Les dépenses réelles d'investissement réalisées (hors travaux en régie) se montent à 13 M€.

Avec le budget Eau, mais aussi la partie eaux pluviales sur le budget principal, cela représente près de 11,9 M€ de dépenses d'équipement réalisées en 2022 au titre de la compétence Eau et Assainissement.

En 2022, les travaux consacrés aux réseaux, aux branchements et au repérage cartographique des réseaux ont mobilisé 1,2 M€.

Les dépenses d'investissement allouées aux bâtiments ont été réalisées à hauteur de 1,6 M€ et ont porté notamment sur :

- les travaux de sécurisation et de réfection de sites ;
- les interventions et la maintenance du système de télégestion ;
- les travaux de réaménagement et de désimperméabilisation de la STEP de Port Douvot ;
- les travaux de remise en état de lagunes ;
- les travaux de maintenance, de changement de pompes, d'automates sur les ouvrages ;
- les travaux de modernisation de l'unité de méthanisation à Port Douvot.

Les acquisitions de mobiliers, matériels et véhicules se sont élevées à 0,3 M€.

Les autres dépenses d'investissement ont mobilisé 3,4 M€ et concernent principalement la construction du bassin de la Malcombe, la restructuration du bassin versant de l'Ognon et la réhabilitation du système d'assainissement des Alaines.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 1,9 M€ si l'on exclut l'opération de refinancement de dette réalisée en 2022 à hauteur de 4,6 M€.

Hors épargne brute, le financement de ces dépenses a notamment été assuré par l'encaissement de 3,5 M€ de subventions, par la mobilisation d'un emprunt de 1 M€ (hors 4,6 M€ d'opération de refinancement de dette) et par l'affectation de la reprise du résultat budgétaire 2021.

c) Résultats 2022 du Budget annexe Assainissement

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	9 497 365,11	12 980 111,90
	Dépenses réalisées d'ordre	7 848 593,10	1 422 489,15
	Total	17 345 958,21	14 402 601,05
Recettes	Recettes réalisées réelles	17 735 168,19	14 959 707,34
	Recettes réalisées d'ordre	1 422 489,15	7 848 593,10
	Total	19 157 657,34	22 808 300,44
Résultats de l'exercice par section		1 811 699,13	8 405 699,39
Résultat 2021		3 824 664,65	-5 668 576,03
Résultat de clôture par section		5 636 363,78	2 737 123,36
RESULTAT TOTAL		8 373 487,14 €	
Besoin de financement des RàR		3 975 482,69 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2023		4 398 004,45 €	

Le résultat total 2022 du budget Assainissement s'élève à 4,4 M€ après couverture des restes à réaliser 2022. Le besoin de financement des restes à réaliser (4 M€) est financé par l'excédent d'investissement (2,7 M€) ainsi qu'une partie de l'excédent de fonctionnement (1,2 M€ sur 5,6 M€).

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2023 et contribuent à son équilibre.

6. Le budget annexe Chauffage Urbain

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN (opérations réelles)					
	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% de réalisation	% d'évolution CA 2022/CA 2021
FONCTIONNEMENT du budget annexe Chauffage urbain					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	66 985	75 840	68 135	89,8%	1,7%
Dépenses de fonctionnement courantes	68 254	173 145	146 903	84,8%	115,2%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	198 425	219 600	205 875	93,8%	3,8%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	333 665	468 585	420 913	89,8%	26,1%
Epargne brute	1 508 967	3 690 377	1 526 298	41,4%	1,1%
Total des dépenses de fonctionnement	1 842 632	4 158 962	1 947 212	46,8%	5,7%
Recettes de fonctionnement :					
Redevance fermier Chauffage Urbain	1 644 608	1 514 530	1 667 766	110,1%	1,4%
Chauffage urbain produit cogénération	133 340	132 340	145 502	109,9%	9,1%
Frais de raccordement	-	40 760	118 668	291,1%	-
Autres recettes de fonctionnement	64 683	110	15 275	13886,2%	-76,4%
Reprise des résultats N-1	-	2 471 222	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	1 842 632	4 158 962	1 947 212	46,8%	5,7%
INVESTISSEMENT du budget annexe Chauffage urbain					
Dépenses d'investissement :					
Travaux conformité chaufferie	848 022	844 089	589 073	69,8%	-30,5%
Travaux développement réseau	604 401	3 750 105	1 574 940	42,0%	160,6%
Mobilier, Matériel	1 293	2 860	-	-	-100,0%
Autres dépenses d'investissement	35 827	30 190	16 962	56,2%	-52,7%
Remboursement du capital de la dette	969 266	1 181 667	1 033 657	87,5%	6,6%
Total des dépenses d'investissement	2 458 808	5 808 911	3 214 633	55,3%	30,7%
Recettes d'investissement :					
Subventions	65 164	88 077	79 873	90,7%	22,6%
Reprise des résultats N-1	-	955 358	637 434	66,7%	-
Recours à l'emprunt	1 000 000	3 545 221	1 500 000	42,3%	50,0%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	1 065 164	4 588 656	2 217 307	48,3%	108,2%
Epargne brute	1 508 967	3 690 377	1 526 298	41,4%	1,1%
Total des recettes d'investissement	2 574 131	8 279 033	3 743 605	45,2%	45,4%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	2 792 473	6 277 496	3 635 546	57,9%	30,2%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	2 907 796	8 747 618	4 164 519	47,6%	43,2%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1 transférés)	3 426 580		3 318 119		-3,2%

a) Le fonctionnement (1,9 M€)

La production et la gestion de chaleur étant en gestion affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation se retrouve dans la comptabilité du délégataire.

En dépenses :

Les charges de personnel s'élèvent à 68 K€.

Les dépenses de fonctionnement courantes ont représenté 147 K€. Elles se composent notamment des charges liées au contrat de prestations de service, des frais d'assurance ainsi que de la contribution aux charges du budget principal. Ces dépenses connaissent une hausse importante en 2022 car elles comprennent 71 K€ de frais d'études sur l'exploitation et l'organisation du réseau de chaleur de Planoise et des Hauts du Chazal.

Le remboursement des **intérêts de la dette** s'élève à 206 K€ en 2022, du fait notamment de la hausse du taux du livret A.

Les **recettes de fonctionnement** reposent essentiellement sur la redevance versée par le fermier (1,7 M€), au produit de cogénération (146 K€) et à l'encaissement de frais de raccordement au réseau de chaleur (119 K€).

b) L'investissement (3,2 M€)

Les **dépenses d'équipement** (2,2 M€) se concentrent principalement sur les travaux de sécurisation et d'extension du réseau et sur les travaux de mise en conformité des installations.

Le **remboursement du capital de la dette** est réalisé à hauteur de 1 M€.

Hors autofinancement, les **recettes d'investissement** reposent sur le recours à l'emprunt (1,5 M€) et le versement de subvention par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (66 K€) pour financer la réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chauffage et par l'affectation de la reprise du résultat budgétaire 2021.

c) Résultats 2022 du Budget annexe Chauffage Urbain

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	420 913,43	3 214 632,64
	Dépenses réalisées d'ordre	1 229 845,32	368 385,72
	Total	1 650 758,75	3 583 018,36
Recettes	Recettes réalisées réelles	1 947 211,57	2 217 307,05
	Recettes réalisées d'ordre	368 385,72	1 229 845,32
	Total	2 315 597,29	3 447 152,37
Résultats de l'exercice par section		664 838,54	-135 865,99
Résultat 2021		2 471 221,80	317 924,29
Résultat de clôture par section		3 136 060,34	182 058,30
RESULTAT TOTAL		3 318 118,64 €	
Besoin de financement des RàR		915 230,77 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2023		2 402 887,87 €	

Le résultat total 2022 du budget Chauffage Urbain s'élève à 2,4 M€ après couverture des restes à réaliser 2022. Le besoin de financement des restes à réaliser (0,9 M€) est financé par l'excédent d'investissement (0,2 M€) ainsi qu'une partie de l'excédent de fonctionnement (0,7 M€ sur 3,1 M€).

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2023 et contribuent à son équilibre.

7. Le Budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)				
	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes, travaux et frais accessoires	11 284	191 605	4 670	2,4%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	11 284	191 605	4 670	2,4%
Epargne brute	8 372	-81 391	52 516	-64,5%
Total des dépenses de fonctionnement	19 656	110 214	57 186	51,9%
Recettes de fonctionnement :				
Ventes	19 656	110 214	57 186	51,9%
Total des recettes de fonctionnement	19 656	110 214	57 186	51,9%
INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret				
Dépenses d'investissement :				
Remboursement avances BP et dépôts de garantie	12 740	9 704	0	0,0%
Total des dépenses d'investissement	12 740	9 704	0	0,0%
Recettes d'investissement :				
Avance du budget principal		67 287		
remboursement dépôts de garantie	4 368	23 808	12 024	50,5%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	4 368	91 095	12 024	13,2%
Epargne brute	8 372	-81 391	52 516	-64,5%
Total des recettes d'investissement	99 466	9 704	64 540	665,1%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	24 024	201 309	4 670	2,3%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	24 024	201 309	69 210	34,4%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	0		64 540	

En 2022, des ventes ont été réalisées pour 57 K€ dans le cadre de l'aménagement de cette zone. Des travaux et divers frais (taxes foncières et assurances) ont été réalisés pour 5 K€. Un dépôt de garantie a également été perçu à hauteur de 12 K€.

Résultats 2022 du budget annexe Zone du Noret

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	4 669,84	0,00
	Dépenses réalisées d'ordre	57 186,00	4 669,84
	Total	61 855,84	4 669,84
Recettes	Recettes réalisées réelles	57 186,00	12 024,00
	Recettes réalisées d'ordre	4 669,84	57 186,00
	Total	61 855,84	69 210,00
Résultats de l'exercice par section		0,00	64 540,16
Résultat 2021		0,00	0,00
Résultat de clôture par section		0,00	64 540,16
EXCEDENT A AFFECTER EN 2023		64 540,16 €	

Le résultat total 2022 du budget annexe zone du Noret s'élève à 65 K€. Il a été repris par anticipation au BP 2023.

8. Le Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

BUDGET ANNEXE Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul (opérations réelles)				
	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Portes de Vesoul				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes, travaux et frais accessoires	3 228	7 500	4 594	61,3%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	3 228	7 500	4 594	61,3%
Epargne brute	-3 228	-7 500	-4 594	61,3%
Total des dépenses de fonctionnement	0	0	0	
Recettes de fonctionnement :				
Total des recettes de fonctionnement	0	0	0	
INVESTISSEMENT du budget annexe Portes de Vesoul				
Dépenses d'investissement :				
Total des dépenses d'investissement	0	0	0	
Recettes d'investissement :				
Avance du budget principal	3 228	7 500	4 594	61,3%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	3 228	7 500	4 594	61,3%
Epargne brute	-3 228	-7 500	-4 594	61,3%
Total des recettes d'investissement	0	0	0	
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	3 228	7 500	4 594	61,3%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	3 228	7 500	4 594	61,3%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	0		0	

En 2022, des frais divers ont été payés pour 5 K€ (assurances, entretien voirie et espaces verts ...). Aucune vente n'a été constatée. Les dépenses ont été financées par une avance remboursable du budget principal.

Résultats 2022 du Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	4 594,01	0,00
	Dépenses réalisées d'ordre	0,00	4 594,01
	Total	4 594,01	4 594,01
Recettes	Recettes réalisées réelles	0,00	4 594,01
	Recettes réalisées d'ordre	4 594,01	0,00
	Total	4 594,01	4 594,01
Résultats de l'exercice par section		0,00	0,00
Résultat 2021		0,00	0,00
Résultat de clôture par section		0,00	0,00
RESULTAT A AFFECTER EN 2023		0,00 €	

Le résultat net 2022 du budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul est donc nul.

9. Le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest (AIBO)

BUDGET ANNEXE AIBO (opérations réelles)				
	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% de réalisation
FUNCTIONNEMENT du budget annexe AIBO				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes, terrains, travaux et frais accessoires	128 003	1 267 130	201 043	15,9%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	128 003	1 267 130	201 043	15,9%
Epargne brute	215 359	12 894 801	583 386	4,5%
Total des dépenses de fonctionnement	343 362	14 161 931	784 429	5,5%
Recettes de fonctionnement :				
Ventes	326 480	716 997	784 411	109,4%
Produits exceptionnels et subventions	16 881	10 000	18	
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		13 434 934		
Total des recettes de fonctionnement	343 362	14 161 931	784 429	5,5%
INVESTISSEMENT du budget annexe AIBO				
Dépenses d'investissement :				
Dépôts de garantie	0	385 260	42 280	11,0%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		9 756 281		
Total des dépenses d'investissement	0	10 141 541	42 280	0,4%
Recettes d'investissement :				
dépôts de garantie	11 904	61 164	0	0,0%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	11 904	61 164	0	0,0%
Epargne brute	215 359	12 894 801	583 386	4,5%
Total des recettes d'investissement	227 263	12 955 965	583 386	4,5%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	128 003	11 408 671	243 323	2,1%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	355 266	14 223 095	784 429	6,9%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1 et les opérations d'ordre)	3 678 653		4 219 759	

Les dépenses de fonctionnement de 2022 à hauteur de **201 K€** correspondent à des travaux et des frais annexes aux aménagements (fournitures, espaces verts, électricité) sur les zones de l'Echange, Serre les Sapins, Dannemarie et Pouilley les Vignes.

Des ventes ont été réalisées à hauteur de 784 K€ correspondant à 3 cessions sur le Parc de l'Echange (SOS Oxygene, CALI & Co et BFCS).

Pour rappel, il n'y a plus d'encours de dette sur ce budget annexe.

Résultats 2022 du Budget annexe AIBO

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	201 043,48	42 280,00
	Dépenses réalisées d'ordre	9 815 299,10	8 425 169,00
	Total	10 016 342,58	8 467 449,00
Recettes	Recettes réalisées réelles	784 429,04	0,00
	Recettes réalisées d'ordre	8 425 169,00	9 815 299,10
	Total	9 209 598,04	9 815 299,10
Résultats de l'exercice par section		-806 744,54	1 347 850,10
Résultat 2021		13 434 933,84	-9 756 280,84
Résultat de clôture par section		12 628 189,30	-8 408 430,74
RESULTAT A AFFECTER EN 2023		4 219 758,56 €	

Le résultat total 2022 du budget AIBO s'élève à 4,2 M€. Le déficit d'investissement (8,4 M€) est globalement couvert par l'excédent de fonctionnement (12,6 M€) consécutif à la reprise des excédents constitués par le SMAIBO et repris lors de sa dissolution. Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2023.

10. Le Budget annexe Autres ZAE

BUDGET ANNEXE AUTRES ZAE (opérations réelles)				
	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Autres ZAE				
Dépenses de fonctionnement :				
Terrains à aménager	260 774	919 931	0	0,0%
Etudes, travaux et frais accessoires	39 202	359 752	216 834	60,3%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	299 976	1 279 683	216 834	16,9%
Epargne brute	-184 109	-501 240	-215 231	
Total des dépenses de fonctionnement	115 867	778 443	1 603	0,2%
Recettes de fonctionnement :				
Ventes	100 867	778 443	0	0,0%
Produits exceptionnels et subventions	15 000	0	1 603	
Total des recettes de fonctionnement	115 867	778 443	1 603	0,2%
INVESTISSEMENT du budget annexe Autres ZAE				
Dépenses d'investissement :				
Remboursement avances BP et dépôts de garantie	0	111 428	0	0,0%
Total des dépenses d'investissement	0	111 428	0	0,0%
Recettes d'investissement :				
Avance du budget principal	76 234	501 240	215 231	42,9%
Remboursement dépôts de garantie	0	111 428	0	0,0%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	76 234	612 668	215 231	35,1%
Epargne brute	-184 109	-501 240	-215 231	
Total des recettes d'investissement	-107 875	111 428	0	0,0%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	299 976	1 391 111	216 834	15,6%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	192 101	1 391 111	216 834	15,6%

Les dépenses de fonctionnement de 2022 à hauteur de 217 K€ concernent principalement les travaux de réaménagement de Saint Vit Foulloitière, de la route de Châtillon sur la zone commerciale ex-SIEV et des études ZAE Gennes. Des recettes ont été perçues suite à un dégrèvement de taxes foncières la ZAE FRANOIS pour 2 K€. En recettes d'investissement, un versement d'avance du budget principal est intervenu à hauteur de 215 K€.

Résultats 2022 du Budget annexe Autres ZAE

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	216 834,23	0,00
	Dépenses réalisées d'ordre	1 603,00	216 834,23
	Total	218 437,23	216 834,23
Recettes	Recettes réalisées réelles	1 603,00	215 231,23
	Recettes réalisées d'ordre	216 834,23	1 603,00
	Total	218 437,23	216 834,23
Résultats de l'exercice par section		0,00	0,00
Résultat 2021		0,00	0,00
Résultat de clôture par section		0,00	0,00
RESULTAT A AFFECTER EN 2023		0,00 €	

Le résultat total 2022 du budget annexe Autres ZAE est donc nul.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté élit M. Gabriel BAULIEU comme président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone du Noret, Aménagement de zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Nicolas BODIN
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Annexe 1 : Présentation par chapitres budgétaires du CA 2022, hors résultats

BUDGET PRINCIPAL						
	Fonctionnement			Investissement		
		Chapitre	CA 2022	Chapitre	CA 2022	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	20 167 244,37 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	2 035 877,91 €	
		012 Charges de personnel	41 157 331,53 €	13 Subventions d'investissement reçues	47 311,00 €	
		014 Atténuation de produits	13 716 956,47 €	16 Remboursement capital	733 145,78 €	
		65 Autres charges de gestion courante	35 648 819,97 €	20 Immobilisations incorporelles	4 863 271,86 €	
		66 Charges financières	227 284,05 €	204 Subventions d'équipement versées	7 049 688,22 €	
		67 Charges exceptionnelles	50 392,70 €	21 Immobilisations corporelles	20 355 236,64 €	
					23 Immobilisation en cours	6 652 927,49 €
					26 Participations et créances rattachées à des participations	201 994,67 €
					27 Autres immobilisations financières	228 858,25 €
					45811 Opération /s mdt ISI FC	435 139,19 €
					45812 Opération /s mdt Learning centre	1 896 863,52 €
					45813 Opération /s mdt AREA sport	2 188 025,31 €
					45814 Opération /s mdt Espaces publics	1 798 276,32 €
					45815 Opération /s mdt Bât DROIT	2 474 110,58 €
					45816 Opération /s mdt RD 108 SERRE LES SAPINS	3 053,80 €
			45817 Opération /s mdt Bât METROLOGIE	68 833,62 €		
		Total opérations réelles	110 968 029,09 €	Total opérations réelles	51 032 614,16 €	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	11 371 853,82 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	10 493 371,15 €	
		Total opérations d'ordre	11 371 853,82 €	041 Opérations patrimoniales	648 344,46 €	
		Total opérations d'ordre	11 371 853,82 €	Total opérations d'ordre	11 141 715,61 €	
		TOTAL	122 339 882,91 €	TOTAL	62 174 329,77 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	10 805 198,19 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	20 321 617,65 €	
		73 Impôts et taxes	97 198 592,49 €	13 Subventions d'investissement reçues	27 122 873,74 €	
		74 Dotations, subventions et participations	25 062 770,77 €	16 Recours à l'emprunt	6 695,00 €	
		75 Produits de gestion courante	971 871,28 €	20 Immobilisations incorporelles	3 570,00 €	
		76 Produits financiers	22 336,52 €	204 Subventions d'équipement versées	4 294,00 €	
		77 Produits exceptionnels	2 696 925,95 €	21 Immobilisations corporelles	364 778,18 €	
		013 Atténuations de charges	736 068,58 €	23 Immobilisation en cours	48 982,24 €	
					45821 Opération /s mdt ISI FC	150 800,00 €
					45822 Opération /s mdt Learning centre	572 319,00 €
					45823 Opération /s mdt AREA sport	615 078,00 €
					45824 Opération /s mdt Espaces publics	1 058 200,00 €
					45825 Opération /s mdt Bât DROIT	345 496,00 €
					45826 Opération /s mdt RD 108 SERRE LES SAPINS	42 640,00 €
					45827 Opération /s mdt Bât METROLOGIE	545 875,00 €
				Total opérations réelles	137 493 763,78 €	Total opérations réelles
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	10 493 371,15 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	11 371 853,82 €	
		Total opérations d'ordre	10 493 371,15 €	041 Opérations patrimoniales	648 344,46 €	
		Total opérations d'ordre	10 493 371,15 €	Total opérations d'ordre	12 020 198,28 €	
		TOTAL	147 987 134,93 €	TOTAL	63 223 417,09 €	

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2022	Chapitre	CA 2022
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	51 754 032,49 €	16 Remboursement de l'emprunt	6 358 875,00 €
		012 Charges de personnel	562 325,27 €	20 Immobilisations incorporelles	337 064,25 €
		014 Atténuation de produits	59 860,08 €	21 Immobilisations corporelles	5 287 595,02 €
		65 Autres charges de gestion courante	6 007,42 €	23 Immobilisations en cours	2 417 777,41 €
		66 Charges financières	2 575 219,92 €		
		67 Charges exceptionnelles	56 619,00 €		
		Total opérations réelles	55 014 064,18 €	Total opérations réelles	14 401 311,68 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	13 563 205,24 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 559 886,29 €
Total opérations d'ordre		13 563 205,24 €	Total opérations d'ordre	2 559 886,29 €	
	TOTAL	68 577 269,42 €	TOTAL	16 961 197,97 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	11 119 198,18 €	13 Subventions d'investissement	1 068 755,05 €
		73 Impôts et taxes	36 774 999,05 €	16 Recours à l'emprunt	300 000,00 €
		74 Dotations, subventions et participations	18 316 773,82 €	21 Immobilisations corporelles	24 152,82 €
		75 Produits de gestion courante	1 946 534,62 €		
		77 Produits exceptionnels	146 985,15 €		
		013 Atténuations de charges	2 628,89 €		
		Total opérations réelles	68 307 119,71 €	Total opérations réelles	1 392 907,87 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 559 886,29 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	13 563 205,24 €
Total opérations d'ordre		2 559 886,29 €	Total opérations d'ordre	13 563 205,24 €	
	TOTAL	70 867 006,00 €	TOTAL	14 956 113,11 €	

BUDGET ANNEXE DECHETS					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2022	Chapitre	CA 2022
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	16 130 979,39 €	21 Immobilisations corporelles	892 379,97 €
		012 Charges de personnel	8 921 994,33 €		
		65 Autres charges de gestion courante	46 446,21 €		
		67 Charges exceptionnelles	68 511,11 €		
		Total opérations réelles	25 167 931,04 €	Total opérations réelles	892 379,97 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 086 709,95 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	28 125,00 €
Total opérations d'ordre		1 086 709,95 €	Total opérations d'ordre	28 125,00 €	
	TOTAL	26 254 640,99 €	TOTAL	920 504,97 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	23 528 337,58 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	235 813,07 €
		74 Dotations, subventions et participations	2 841 265,50 €	13 Subventions d'investissement reçues	178 623,53 €
		75 Produits de gestion courante	68 559,79 €		
		77 Produits exceptionnels	27 502,81 €		
	013 Atténuations de charges	35 944,17 €			
		Total opérations réelles	26 501 609,85 €	Total opérations réelles	414 436,60 €
opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	28 125,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 086 709,95 €	
	Total opérations d'ordre	28 125,00 €	Total opérations d'ordre	1 086 709,95 €	
	TOTAL	26 529 734,85 €	TOTAL	1 501 146,55 €	

BUDGET ANNEXE CRR					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2022	Chapitre	CA 2022
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	736 405,99 €	13 Subventions d'investissement	29 699,17 €
		012 Charges de personnel	5 386 642,04 €	16 Remboursement de l'emprunt	1 969 900,00 €
		65 Autres charges de gestion courante	36 800,69 €	20 Immobilisations incorporelles	13 149,90 €
		66 Charges financières	5 300,64 €	21 Immobilisations corporelles	188 830,66 €
		67 Charges exceptionnelles	2 585,78 €		
	Total opérations réelles	6 167 735,14 €	Total opérations réelles	2 201 579,73 €	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	534 231,74 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	344,30 €
Total opérations d'ordre		534 231,74 €	Total opérations d'ordre	344,30 €	
TOTAL		6 701 966,88 €	TOTAL	2 201 924,03 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	561 587,78 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	411 643,81 €
		74 Dotations, subventions et participations	538 441,92 €	13 Subventions d'investissement	30 757,80 €
		75 Produits de gestion courante	5 320 712,33 €	16 Recours à l'emprunt	1 810 000,00 €
		77 Produits exceptionnels	28 721,63 €	45811 Opération /s mdt Cité des Arts	5 322,96 €
		013 Atténuations de charges	18 154,92 €		
	Total opérations réelles	6 467 618,58 €	Total opérations réelles	2 257 724,57 €	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	344,30 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	534 231,74 €
Total opérations d'ordre		344,30 €	Total opérations d'ordre	534 231,74 €	
TOTAL		6 467 962,88 €	TOTAL	2 791 956,31 €	

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2022	Chapitre	CA 2022
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	4 669,84 €		
		Total opérations réelles	4 669,84 €	Total opérations réelles	0,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	57 186,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	4 669,84 €
		Total opérations d'ordre	57 186,00 €	Total opérations d'ordre	4 669,84 €
TOTAL		61 855,84 €	TOTAL	4 669,84 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	57 186,00 €	16 Emprunts	12 024,00 €
		Total opérations réelles	57 186,00 €	Total opérations réelles	12 024,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	4 669,84 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	57 186,00 €
		Total opérations d'ordre	4 669,84 €	Total opérations d'ordre	57 186,00 €
TOTAL		61 855,84 €	TOTAL	69 210,00 €	

BUDGET ANNEXE ZONE DES PORTES DE VESOUL					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2022	Chapitre	CA 2022
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	4 594,01 €		
		Total opérations réelles	4 594,01 €	Total opérations réelles	0,00 €
	opérations d'ordre			040 Opérations d'ordre de transfert entre section	4 594,01 €
		Total opérations d'ordre	0,00 €	Total opérations d'ordre	4 594,01 €
TOTAL		4 594,01 €	TOTAL	4 594,01 €	
Recettes	opérations réelles			16 Recours à l'emprunt	4 594,01 €
		Total opérations réelles	0,00 €	Total opérations réelles	4 594,01 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	4 594,01 €		
		Total opérations d'ordre	4 594,01 €	Total opérations d'ordre	0,00 €
TOTAL		4 594,01 €	TOTAL	4 594,01 €	

BUDGET ANNEXE AIRE INDUSTRIELLE BESANCON OUEST					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2022	Chapitre	CA 2022
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	201 043,48 €	16 Recours à l'emprunt	42 280,00 €
		Total opérations réelles	201 043,48 €	Total opérations réelles	42 280,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	9 815 299,10 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	8 425 169,00 €
		Total opérations d'ordre	9 815 299,10 €	Total opérations d'ordre	8 425 169,00 €
TOTAL		10 016 342,58 €		TOTAL	8 467 449,00 €
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	784 411,04 €		
		77 Produits exceptionnels	18,00 €		
		Total opérations réelles	784 429,04 €	Total opérations réelles	0,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	8 425 169,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	9 815 299,10 €
		Total opérations d'ordre	8 425 169,00 €	Total opérations d'ordre	9 815 299,10 €
TOTAL		9 209 598,04 €		TOTAL	9 815 299,10 €

BUDGET ANNEXE AUTRES ZAE					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2022	Chapitre	CA 2022
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	216 834,23 €		
		Total opérations réelles	216 834,23 €	Total opérations réelles	0,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 603,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	216 834,23 €
		Total opérations d'ordre	1 603,00 €	Total opérations d'ordre	216 834,23 €
TOTAL		218 437,23 €		TOTAL	216 834,23 €
Recettes	opérations réelles	77 Produits exceptionnels	1 603,00 €	16 Recours à l'emprunt	215 231,23 €
		Total opérations réelles	1 603,00 €	Total opérations réelles	215 231,23 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	216 834,23 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 603,00 €
		Total opérations d'ordre	216 834,23 €	Total opérations d'ordre	1 603,00 €
TOTAL		218 437,23 €		TOTAL	216 834,23 €

BUDGET ANNEXE EAU					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2022	Chapitre	CA 2022
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	3 662 390,96 €	16 Remboursement de capital	1 791 806,02 €
		012 Charges de personnel	2 961 951,08 €	20 Immobilisations incorporelles	231 780,66 €
		014 Atténuation de produits	2 520 000,00 €	21 Immobilisations corporelles	3 954 043,58 €
		65 Autres charges de gestion courante	21 959,29 €	23 Immobilisations en cours	960 214,77 €
		66 Charges financières	126 238,99 €		
		67 Charges exceptionnelles	84 834,42 €		
		Total opérations réelles	9 377 374,74 €	Total opérations réelles	6 937 845,03 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	4 232 297,44 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	857 352,15 €
Total opérations d'ordre	4 232 297,44 €	Total opérations d'ordre	857 352,15 €		
TOTAL		13 609 672,18 €		TOTAL	7 795 197,18 €
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	15 459 228,14 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	1 396 439,33 €
		75 Produits de gestion courante	123 238,30 €	13 Subventions d'investissement	2 413 594,57 €
		77 Produits exceptionnels	246 444,78 €	16 Recours à l'emprunt	1 147 012,52 €
		013 Atténuations de charges	36 620,14 €	20 Immobilisations incorporelles	819,36 €
	Total opérations réelles	15 865 531,36 €	Total opérations réelles	4 958 879,07 €	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	857 352,15 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	4 232 297,44 €
Total opérations d'ordre	857 352,15 €	Total opérations d'ordre	4 232 297,44 €		
TOTAL		16 722 883,51 €		TOTAL	9 191 176,51 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2022	Chapitre	CA 2022
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	5 435 822,50 €	16 Remboursement de capital	6 517 030,60 €
		012 Charges de personnel	3 589 081,68 €	20 Immobilisations incorporelles	213 917,61 €
		65 Autres charges de gestion courante	6 688,57 €	21 Immobilisations corporelles	2 737 205,02 €
		66 Charges financières	406 159,35 €	23 Immobilisations en cours	3 511 958,67 €
		67 Charges exceptionnelles	59 613,01 €		
		Total opérations réelles	9 497 365,11 €	Total opérations réelles	12 980 111,90 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	7 848 593,10 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	1 422 489,15 €
		Total opérations d'ordre	7 848 593,10 €	Total opérations d'ordre	1 422 489,15 €
		TOTAL	17 345 958,21 €	TOTAL	14 402 601,05 €
	Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	16 941 658,43 €	10 Dotations Fonds divers Reserves
74 Dotations, subventions et participations			568 363,24 €	13 Subventions d'investissement	3 509 267,98 €
75 Produits de gestion courante			185,33 €	16 Recours à l'emprunt	5 576 390,00 €
77 Produits exceptionnels			206 441,85 €	21 Immobilisations corporelles	9 488,62 €
013 Atténuations de charges			18 519,34 €		
		Total opérations réelles	17 735 168,19 €	Total opérations réelles	14 959 707,34 €
opérations d'ordre		042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 422 489,15 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	7 848 593,10 €
		Total opérations d'ordre	1 422 489,15 €	Total opérations d'ordre	7 848 593,10 €
		TOTAL	19 157 657,34 €	TOTAL	22 808 300,44 €

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	CA 2022	Chapitre	CA 2022	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	148 503,21 €	16 Remboursement de capital	1 033 657,48 €	
		012 Charges de personnel	68 134,78 €	20 Immobilisations incorporelles	16 962,24 €	
		66 Charges financières	204 275,43 €			
		67 Charges exceptionnelles	0,01 €	23 Immobilisations en cours	2 164 012,92 €	
			Total opérations réelles	420 913,43 €	Total opérations réelles	3 214 632,64 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 229 845,32 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	368 385,72 €	
		Total opérations d'ordre	1 229 845,32 €	Total opérations d'ordre	368 385,72 €	
		TOTAL	1 650 758,75 €	TOTAL	3 583 018,36 €	
	Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	264 170,31 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	637 433,73 €
			75 Produits de gestion courante	1 667 766,40 €	13 Subventions d'investissement	79 873,32 €
77 Produits exceptionnels			15 274,86 €	16 Recours à l'emprunt	1 500 000,00 €	
			Total opérations réelles	1 947 211,57 €	Total opérations réelles	2 217 307,05 €
opérations d'ordre			042 Opérations d'ordre de transfert entre section	368 385,72 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 229 845,32 €
		Total opérations d'ordre	368 385,72 €	Total opérations d'ordre	1 229 845,32 €	
		TOTAL	2 315 597,29 €	TOTAL	3 447 152,37 €	

Présentation du CA 2022 consolidé toutes opérations

BUDGETS CONSOLIDES CA 2022						
		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement + Investissement
Dépenses	Total opérations réelles	217 040 554,29	Total opérations réelles	91 702 755,11	308 743 309,40	
	Total opérations d'ordre	49 740 824,71	Total opérations d'ordre	25 029 565,30	74 770 390,01	
	TOTAL	266 781 379,00	TOTAL	116 732 320,41	383 513 699,41	
Recettes	Total opérations réelles	275 161 241,08	Total opérations réelles	77 636 030,55	352 797 271,63	
	Total opérations d'ordre	24 381 220,84	Total opérations d'ordre	50 389 169,17	74 770 390,01	
	TOTAL	299 542 461,92	TOTAL	128 025 199,72	427 567 661,64	

Annexe 2 : Les informations financières (ratios du budget principal)

Ratios obligatoires (Budget principal)		GBM	Moyennes nationales *
		CA 2022	source FSL - CA 2021
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	548 €	605 €
2	Produit des impositions directes/population	227 €	215 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	685 €	730 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	208 €	155 €
<i>soit 243 € avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>			
5	Encours de dette/population	48 €	516 €
6	DGF/population	91 €	98 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	37,1%	33,2%
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	80,5%	89,5%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	30,4%	21,2%
<i>soit 35,5% avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>			
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	7,0%	70,8%

* Moyennes nationales des 4 Communautés d'Agglomération et des 8 Communautés urbaines des 34 villes de 100 000 à 300 000 hbts de la métropole

Annexe 3 : l'échéancier des garanties d'emprunts accordées par le Grand Besançon

Echéancier des Garanties d'Emprunts Accordées par Grand Besançon Métropole

Organismes Emprunteurs	ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	251 491	246 786	242 080	237 375	232 670	227 965	223 260	218 555	213 850	209 145	204 440	199 735
Mutualité Française du Doubs	208 485	227 689	229 824	232 049	234 298	236 572	238 871	241 195	243 545	245 921	248 322	250 750
Les Bruyères Association	98 253	98 253	124 633	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566
Les Maisonnées ADMR du Doubs	12 666	12 582	14 865	16 227	16 011	15 794	15 578	15 362	15 146	14 929	14 713	14 497
SPL Territoire 25	66 756	66 241	65 726	65 211	64 696	64 181	63 666	63 151	62 637	62 122	61 607	61 092
Sedia	229 346	229 346	229 346	229 346	114 673							
Société Foncière Habitat et Humanisme	19 038	20 047	20 829	21 249	21 660	22 080	22 509	22 948	23 395	23 852	24 319	24 796
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	1 409 847	1 383 465	1 398 778	1 399 508	1 400 419	1 401 383	1 192 875	1 018 261	750 214	700 124	637 594	399 925
AXENTIA	123 764	122 345	122 969	123 911	124 861	125 820	126 787	127 763	128 749	129 743	130 748	131 762
LOGE.GBM	2 289 942	2 401 440	2 458 315	2 501 781	2 539 225	2 581 971	2 505 163	2 548 042	2 570 132	2 615 210	2 631 634	2 529 692
NEOLIA	1 727 121	1 856 481	1 890 113	1 910 651	1 904 551	1 925 905	2 629 532	1 882 575	1 905 458	1 854 055	1 832 116	1 702 446
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 548 776	1 619 262	1 676 816	1 703 927	1 729 965	1 756 577	1 707 163	1 733 092	1 759 586	1 786 658	1 814 321	1 842 590
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ICF HABITAT NORD EST	101 226	112 494	114 432	116 402	118 407	120 446	122 521	124 631	126 777	128 960	131 181	133 440
TOTAL GENERAL	8 086 711	8 396 432	8 588 727	8 701 203	8 645 003	8 622 262	8 991 492	8 139 141	7 943 053	7 914 285	7 874 561	7 434 290

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE

ANNEE 2034	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044	ANNEE 2045	ANNEE 2046
195 030	190 325	185 620	180 915	176 210	171 505	166 800	162 095	157 390	152 685	147 980	143 275	138 570
253 204	243 667	234 157	236 693	239 257	241 849	244 469	247 119	249 797	218 706	119 231	60 158	
143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566
14 281	14 064	13 848	13 632	9 113	8 506	8 289	8 073	7 857	7 641	7 424	7 208	6 992
25 283	25 780	26 288	26 807	27 337	27 878	28 431	28 996	29 573	30 162	30 764	31 378	32 006
403 632	312 515	192 225	134 415	109 940								
132 786	133 821	134 868	135 926	136 996	138 079	139 176	140 289	141 417	142 564	143 732	144 923	146 142
2 560 242	2 608 358	2 589 339	2 612 070	2 656 010	2 742 498	2 635 219	2 685 804	2 653 587	2 684 875	2 715 993	2 659 396	2 697 710
1 697 133	1 711 587	1 716 158	1 655 803	1 660 442	1 677 583	1 685 785	1 698 731	1 729 516	1 753 705	1 751 111	1 736 054	1 737 267
1 804 543	1 699 307	1 725 117	1 751 491	1 699 258	1 631 428	1 580 323	1 148 733	1 169 338	1 163 034	1 177 764	1 199 523	1 117 605
0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 150	44 205	43 260	42 315
135 739	138 076	140 454	142 873	145 334	147 837	150 383	152 972	155 607	158 287	161 013	163 786	166 606
7 365 437	7 221 067	7 101 639	7 034 191	7 003 462	6 930 729	6 782 442	6 416 377	6 437 647	6 500 374	6 442 781	6 332 525	6 228 778

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE

ANNEE 2047	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055	ANNEE 2056	ANNEE 2057	ANNEE 2058	ANNEE 2059
133 865	65 167											
143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566
6 776	6 559	6 343	6 127	5 911	5 694	5 478						
32 647	12 466	11 166	11 386	6 967	7 115	7 266	7 420	7 578	7 739	7 903	8 071	1 850
147 397	148 697	150 061	151 527	153 187	156 493	5 991	6 040	6 090	6 141	6 194	6 249	6 307
2 730 042	2 722 414	2 759 024	2 816 920	2 379 249	2 077 741	1 938 617	1 497 577	1 431 494	1 399 132	1 155 312	1 061 319	943 679
1 677 713	1 686 955	1 631 276	1 638 723	1 310 940	1 086 493	737 540	748 167	758 019	754 500	693 070	597 019	558 307
1 139 533	1 157 082	1 180 070	1 200 273	1 209 734	1 180 710	1 074 492	1 011 056	1 001 407	797 970	587 095	559 264	421 074
41 370	40 425	39 480	38 535	37 590	36 645	35 700	34 755	33 810	32 865	31 920	30 975	30 030
169 476	172 394	175 363										
6 222 382	6 155 724	6 096 349	6 007 055	5 247 142	4 694 457	3 948 649	3 448 581	3 381 964	3 141 913	2 625 060	2 406 463	2 104 813

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE

ANNEE 2060	ANNEE 2061	ANNEE 2062	ANNEE 2063	ANNEE 2064	ANNEE 2065	ANNEE 2066	ANNEE 2067	ANNEE 2068	ANNEE 2069	ANNEE 2070	ANNEE 2071	ANNEE 2072	ANNEE 2073	ANNEE 2074	TOTAUX
															5 074 784
9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 224						5 425 830
															5 438 167
1 884	426	435	445	454	465	475	485	496							348 186
6 369	6 439	6 582													767 086
865 542	715 542	534 448	492 976	408 895	365 678	360 305	259 940	218 157	177 605	155 742	107 399	5 060			94 253 456
559 791	531 615	358 334	243 932	215 108	219 046	216 733	193 071	137 470	127 058	129 336	104 727	37 967	30 979		62 215 768
396 155	369 463	337 102	308 408	275 886	271 011	214 640	135 614	131 486	57 874	46 160	31 709	8 465			54 649 929
29 085	28 140	27 195													723 450
1 868 050	1 660 849	1 273 319	1 054 984	909 568	865 423	801 376	598 335	496 832	371 759	331 238	243 835	51 492	30 979	0	253 173 201

Annexe 4 : Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du CA 2022 de GRAND BESANCON METROPOLE

Les articles L.2313-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes prévoient que dans les communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au budget et au Compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

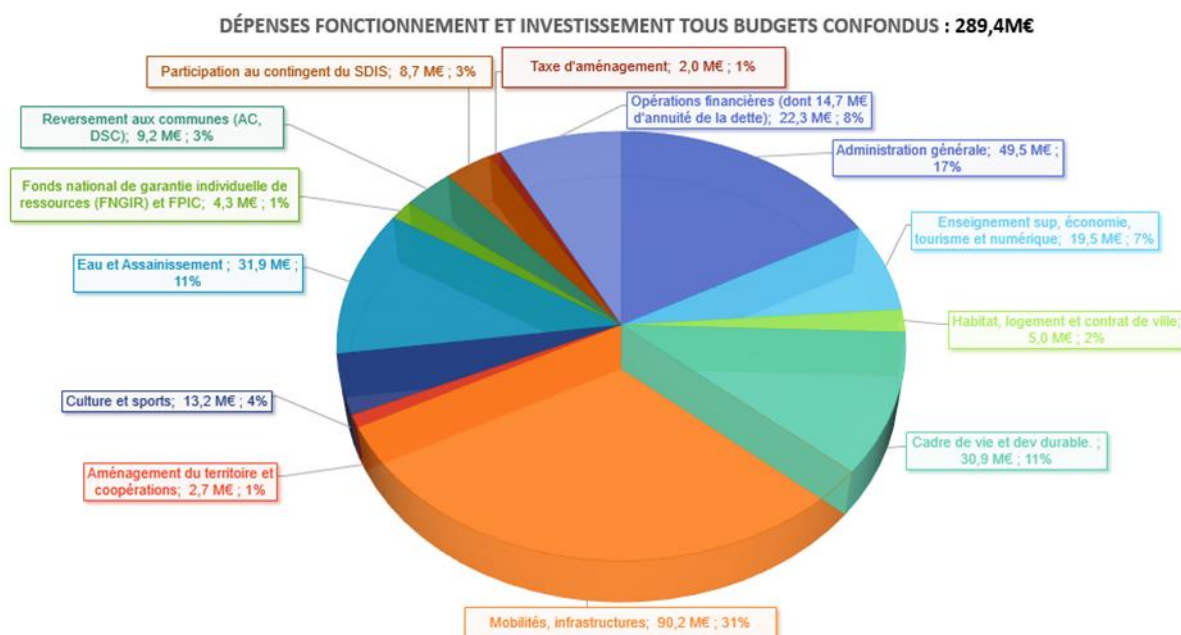
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE GRAND BESANCON METROPOLE

Le budget consolidé de GBM compte 11 budgets, un budget principal et 10 budgets annexes (Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain).

Le CA 2022 consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établit à :

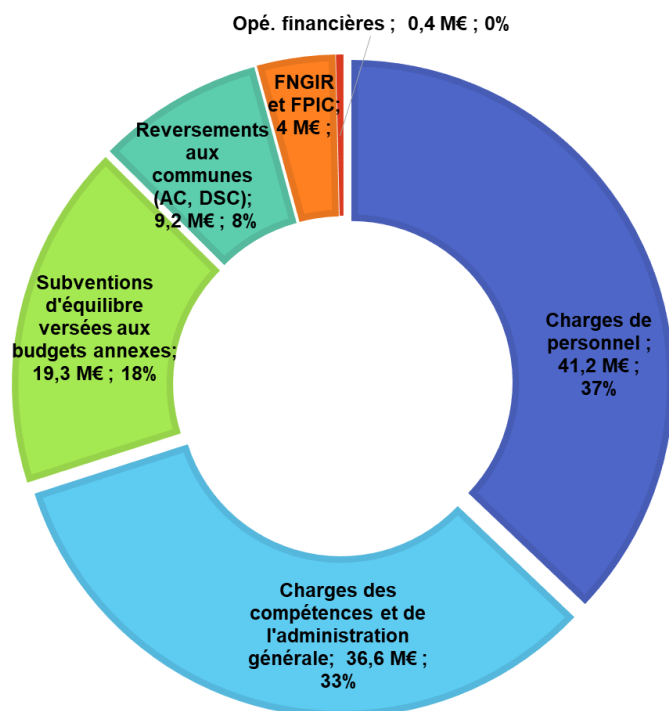
- **352 797 272 € en recettes**, correspondant à un taux de réalisation de **79,9 %**, soit 333,5 M€ hors subventions d'équilibre,
- **308 743 309 € en dépenses**, avec les subventions d'équilibre aux budgets annexes, correspondant à un taux de réalisation de **71,6 %**. **Cela représente 289,4 M€ hors subventions d'équilibre (*)**.

Les dépenses réelles consolidées hors subvention d'équilibre aux budgets annexes*

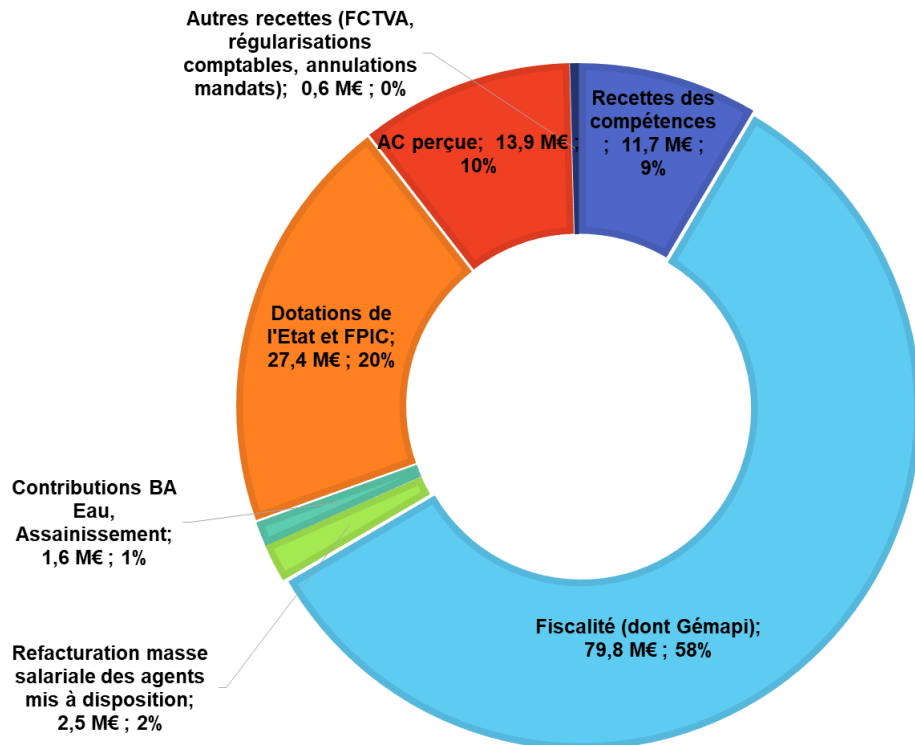


Le CA 2022 du budget principal s'établit comme suit :

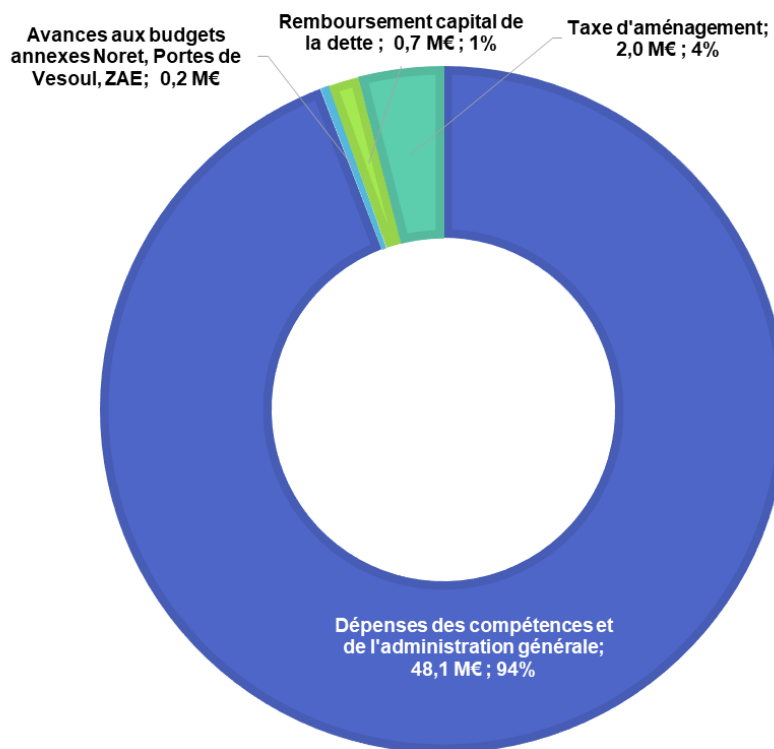
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL : 111 M€



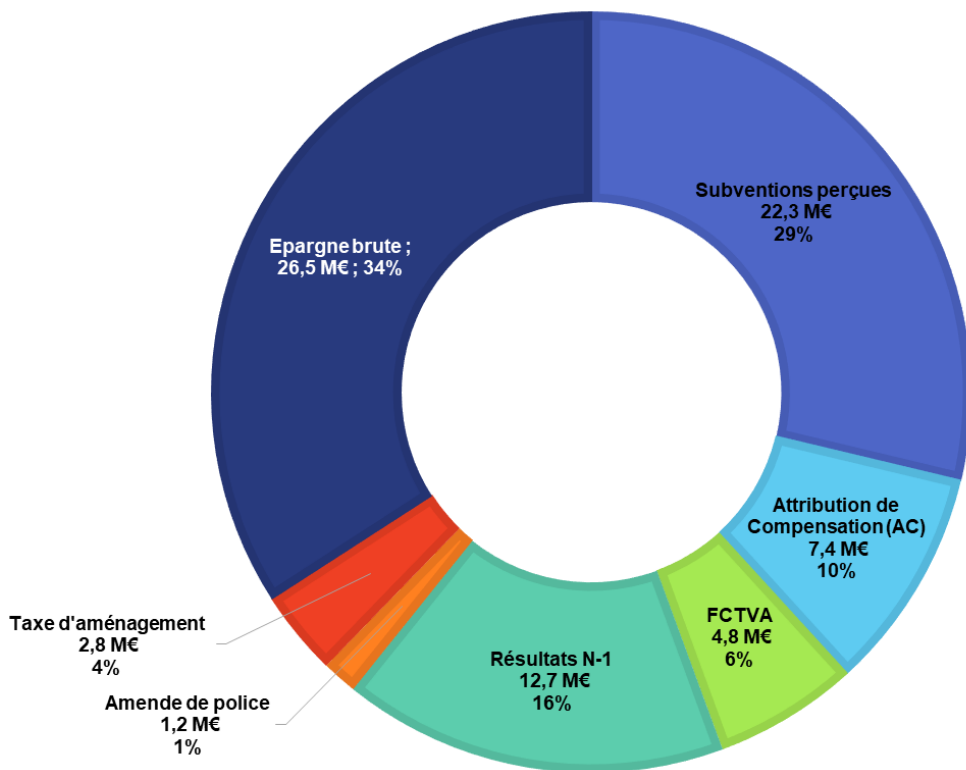
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL : 137,5 M€



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL : 51 M€



FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL : 77,7 M€



LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10 depuis la suppression des ratios relatifs au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction M14), les données synthétiques sont calculées pour GBM par rapport aux crédits réalisés en 2022 et par rapport à la population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

➤ **Les différents états de la dette**

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

L'encours de dette du Grand Besançon ne comporte ni emprunt toxique, ni emprunt structuré. 60 % de l'encours est à taux fixes, 40 % à taux variables.

➤ **Les encours de dette au 1^{er} janvier 2023 s'établissent comme suit (sans dépôts et cautionnements reçus) :**

- Budget principal : 11 450 894,14 €
- Budget annexe Transports : 106 429 666,00 € (dont avance remboursable)
- Budget annexe eau : 5 517 293,39 €
- Budget annexe assainissement : 22 227 230,97 €
- Budget annexe chauffage urbain : 16 002 643,76 €

Les autres budgets annexes n'ont pas d'encours de dette.

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement rallongées. En outre, depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option a été retenue à partir de 2016 par GBM au titre du budget principal.

➤ **Etat des provisions**

Cet état retrace les informations relatives aux provisions semi-budgétaires constituées par la collectivité ainsi que leur étalement.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **L'Etat des charges transférées – Détail des opérations pour compte de tiers**

Cet état a pour objet de retracer les informations financières relatives aux opérations pour comptes de tiers (nature 45...). Il permet de détailler les dépenses et les recettes et de vérifier son équilibre.

➤ **Les états des dépenses et recettes des services assujetties à la TVA en fonctionnement et en investissement (1)**

Ces états permettent d'identifier les opérations assujetties à la TVA qui ne font pas l'objet d'un budget annexe (maquettes simplifiées) au sein de deux sections, en dépenses et en recettes.

➤ **Les états de variation du patrimoine propres à GBM et ceux en vertu de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme (1)**

Ces états fournissent les informations quant à la variation du patrimoine en décrivant les flux d'entrée et de sortie des biens du Grand Besançon.

➤ **Les opérations liées aux cessions et l'état des travaux en régie (1)**

Le premier état cité permet notamment de comparer la prévision budgétaire aux réalisations de l'année au titre des cessions d'immobilisations. Le deuxième état quant à lui retrace les travaux de régie et leur ventilation en comptes d'immobilisations.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité et le ratio correspondant**

Cet état (B1-1) permet de connaître les cautions et garanties d'emprunt accordées par le Grand Besançon auprès de personnes publiques ou privées ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2252-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 1er janvier 2023 s'élève à 169 765 101,17 €. Le ratio annuité de dette garantie (hors logements sociaux) / recettes réelles de fonctionnement, défini au 2ème alinéa de l'article L 2252-1 du CGCT s'établit à 1,90 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **La liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions**

Cet état résultant des dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT fournit une information des concours (subventions ou/et prestations en nature) de l'exercice.

➤ **Les autorisations de programme et autorisations d'engagement**

Cet état a pour objet d'assurer le suivi des autorisations de programme et d'engagement votées par la collectivité dont le dispositif est prévu par l'article L.2311-3 et R. 2311-9 du CGCT.

➤ **L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale**

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment la taxe de séjour, la taxe GÉMAPI, le produit des amendes de police). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de GBM entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **L'action de formation des élus (1)**

Cet état a été instauré dans le cadre des articles L2123-12 et L 2123-14 du CGCT afin de renforcer la transparence sur les actions de formation suivies par les élus.

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère GBM, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels GBM :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti un emprunt

Les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public et pour lequel GBM détient au moins 33 % du capital, ou a garanti un emprunt ou a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au comptes de résultat de l'organisme sont uniquement transmis au représentant de l'Etat et au comptable de l'EPCI.

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit. En 2022, GBM n'a pas augmenté les taux intercommunaux de fiscalité directe sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (taux gelé jusqu'en 2023), ainsi que la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Le taux sur la contribution foncière des entreprises a été augmenté de 0,9 % pour atteindre le taux moyen national à 26,50 %.

Comme l'indique l'article L.2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet du Grand Besançon.

(1) = Etats propres au Compte Administratif